

Cote du document: IFAD12/1/R.6
Point de l'ordre du jour: 5 a)
Date: 22 janvier 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

FIDA12: Orientations stratégiques

Note à l'intention des membres de la Consultation

Responsables:

Questions techniques:

Paul Winters

Vice-Président adjoint
Département de la stratégie et des savoirs
téléphone: +39 06 5459 2189
courriel: p.winters@ifad.org

Ronald Hartman

Directeur
Division de l'engagement, des partenariats et de la
mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
téléphone: +39 06 5459 2610
courriel: r.hartman@ifad.org

Leon Williams

Responsable principal des partenariats
(reconstitution des ressources)
téléphone: +39 06 5459 2809
courriel: l.williams@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA —
Première session

Rome, 13-14 février 2020

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Résumé	iii
I. Introduction	1
II. Insécurité alimentaire et extrême pauvreté dans les zones rurales	2
III. Priorités stratégiques de FIDA12	7
A. Atouts du FIDA en vue de la réalisation des ODD dans les zones rurales	7
B. Vue d'ensemble de FIDA12	10
C. Domaines d'intérêt particuliers	13
IV. FIDA12: modèle et modalités opérationnelles	23
A. Programme de prêts et dons	24
B. Programme de participation du secteur privé au financement	28
C. ASAP+	31
D. Programme ordinaire de dons	34
E. Efficience organisationnelle	35
V. FIDA12: financement pour un impact	38
A. Feuille de route financière pour la viabilité et l'impact maximum	38
B. Proposition de financement pour un impact accru	41
VI. Conclusions	46
 Annexes	
I. Montant total du programme d'allocation de prêts et de dons, ventilé par catégorie de revenus	48
II. Hypothèses du modèle financier	52

Sigles et acronymes

4P	Partenariat public-privé-producteurs
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA12	Douzième reconstitution des ressources du FIDA
FIPS	Démarrage plus rapide de l'exécution des projets
Fonds ABC	Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole
IFD	Institution de financement du développement
IFI	Institution financière internationale
MPME	Microentreprise et petite et moyenne entreprise
ODD	Objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OSR	Organisme ayant leur siège à Rome
PAM	Programme alimentaire mondial
PSFP	Programme de participation du secteur privé au financement
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Résumé

1. **Alors qu'il ne reste plus que 10 ans pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et que la dynamique de lutte contre l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire a marqué le pas, le FIDA doit désormais intensifier son impact.** Face à la concentration accrue de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans les zones rurales des pays à faible revenu (PFR), et à la persistance de poches de pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire, le FIDA a un rôle crucial à jouer en vue de la réalisation des ODD, et notamment des ODD 1 et 2. Les trois quarts des habitants de la planète en situation d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire vivent dans les zones rurales. Les personnes plus marginalisées, à savoir les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables, sont particulièrement touchés par ces fléaux. Ces populations rurales sont au cœur du mandat du FIDA, qui investit auprès d'elles depuis maintenant 40 ans.
2. **Il faut de toute urgence prendre des mesures concertées pour renforcer la prospérité rurale, la sécurité alimentaire et la résilience, afin que personne ne soit laissé pour compte dans les zones rurales.** L'agriculture demeure un facteur clé de la prospérité des populations rurales, mais elle est aujourd'hui menacée par les changements climatiques et déstabilisée par les situations de conflit, qui mettent à mal les efforts déployés pour créer un avenir durable. Parmi les pays devant faire face aux difficultés les plus importantes s'agissant d'atteindre les ODD, nombreux sont ceux en situation de surendettement, alors même que l'aide au développement est limitée et que l'aide publique au développement consacrée à la sécurité alimentaire reste fixée à 6% de l'aide totale depuis 20 ans.
3. **Le FIDA entend contribuer à l'avènement d'économies rurales dynamiques, inclusives et durables, débarrassées du spectre de l'extrême pauvreté et de la faim.** Il est le seul organisme de développement spécialisé à se vouer exclusivement à la transformation du monde agricole, des économies rurales et des systèmes alimentaires pour favoriser l'inclusion, la productivité, la résilience et la durabilité, et il doit intensifier son action à ce titre. Fort de l'expérience et des connaissances qu'il a acquises au fil des décennies, il possède un avantage comparatif certain pour insuffler une véritable dynamique d'action dans ces domaines. Les investissements ciblés du FIDA, qui apportent un soutien aux millions de ruraux qui risquent le plus d'être laissés pour compte, s'inscrivent en complément de l'action menée par d'autres institutions financières internationales (IFI) et organismes des Nations Unies. Selon les estimations, les investissements du FIDA permettent chaque année d'augmenter la production de 15 millions de petits producteurs, d'accroître la valeur des ventes de 16 millions de bénéficiaires, de renforcer la résilience de 9 millions de bénéficiaires et d'améliorer les revenus de 20 millions de ruraux des deux sexes.
4. **Le FIDA s'est engagé à doubler son impact d'ici à 2030, de manière à accroître chaque année les revenus de 40 millions de ruraux des deux sexes, tout en améliorant l'efficacité et la durabilité et en optimisant l'utilisation des ressources.** Au cours de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), le FIDA amplifiera son action en vue de la réalisation des ODD, en consolidant son approche programmatique dans chaque pays et en renforçant sa capacité à rassembler des financements au moyen d'une large palette d'instruments. Les changements que le Fonds a apportés à son modèle opérationnel au cours des dernières années, et qui se sont accélérés au cours de FIDA11, lui permettent de mieux s'acquitter de son mandat dans ses pays d'intervention. Ainsi, il déploie des opérations moins nombreuses, mais de plus grande envergure, il fait appel à davantage de cofinancements, il tient mieux compte de la nécessité d'adapter sa démarche aux besoins singuliers des pays en transition, il met plus fermement l'accent sur la lutte contre l'extrême pauvreté et

l'insécurité alimentaire, il veille à transversaliser des thèmes jugés prioritaires (environnement et changements climatiques, genre, jeunes et nutrition), et il accroît sa présence sur le terrain dans une logique de décentralisation, ce qui lui permet aussi de participer plus efficacement à l'élaboration des politiques et d'établir des partenariats plus fructueux dans les pays. Parallèlement aux efforts qu'il mène pour améliorer la qualité, la performance et les résultats du portefeuille, le Fonds expérimente actuellement de nouveaux instruments tels que les prêts axés sur les résultats, les opérations de prêt régionales, les instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets (instruments FIPS) et l'assistance technique remboursable, qui seront peut-être élargis dans le cadre de FIDA12.

5. **Cette approche programmatique sera complétée par la mise en place d'un nouveau Programme de participation du secteur privé au financement (PSFP) et du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+)**, qui s'appuiera sur l'expérience acquise par le FIDA dans le cadre du programme d'origine. Au titre du PSFP, le FIDA octroiera directement des ressources à des intervenants du secteur privé, afin de mobiliser leurs investissements, leur savoir-faire et leur capacité d'innovation au profit des petits producteurs et des communautés rurales, en mettant l'accent sur la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Dans le cadre de l'ASAP+, le FIDA accordera essentiellement des financements climatiques sous forme de dons, à destination notamment des PFR où les changements climatiques sont l'une des principales causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire. Ces deux nouveaux programmes viendront compléter le programme de prêts et dons (PPD) et d'autres activités du FIDA, et créeront des synergies qui permettront au Fonds d'obtenir un impact accru. L'approche programmatique renforcée qui sera menée dans chaque pays d'intervention sera intégrée au nouveau Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et renforcera la contribution du FIDA aux ODD.
6. **Pour concrétiser sa vision et générer un impact accru, le FIDA devra maintenir l'accent mis sur les domaines clés de la transformation des systèmes alimentaires.** À cette fin, il devra travailler directement auprès des groupes marginalisés et touchés par l'extrême pauvreté afin de les associer aux mesures prises pour renforcer la durabilité et la résilience. Il poursuivra ainsi ses efforts en vue de la transversalisation des quatre thèmes prioritaires. En outre, il intensifiera son action dans les pays et régions présentant des situations de fragilité et de conflit, où des crises prolongées sont à l'origine de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Pour renforcer la pérennité des résultats dans le cadre d'une approche programmatique plus soutenue, il est également important de nouer des partenariats avec une gamme plus large d'acteurs et de bénéficier de nouvelles technologies et innovations, dans le cadre notamment de la coopération Sud-Sud et triangulaire.
7. **L'action menée par le FIDA pour doubler son impact d'ici à 2030 se fonde sur une nouvelle architecture financière, qui lui confère une assise financière solide et pérenne.** Cette nouvelle architecture financière repose sur plusieurs éléments clés destinés à renforcer la gestion des risques, la planification financière et l'utilisation efficiente des différents types de ressources, dans une logique de viabilité financière. La nouvelle Politique d'adéquation des fonds propres et la version révisée de la Politique en matière de liquidités seront les piliers de cette réforme. Pour que le FIDA puisse s'acquitter de son mandat sans éroder son assise financière, le concept de niveau minimum viable de reconstitution des ressources fait son apparition. L'idée est que les fonds provenant de la reconstitution des ressources couvrent au minimum: i) le remboursement des engagements approuvés au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD); ii) le préfinancement de nouveaux engagements au titre du CSD; iii) le programme ordinaire de dons du FIDA; iv) les dépenses opérationnelles. La récente réforme du

mécanisme du CSD, autre élément clé de la nouvelle architecture financière, établit un lien entre la reconstitution et les niveaux du CSD dans un souci de viabilité. L'ambition du FIDA est d'accroître le financement destiné à l'ensemble des pays en optimisant l'effet de levier dans son bilan par le recours à l'emprunt, afin d'augmenter le volume de crédits alloués à tous les groupes de pays admissibles.

8. **Pour que le FIDA parvienne à doubler son impact d'ici à 2030 et continue d'axer son action sur les PFR, les États membres doivent opter pour des scénarios financiers plus ambitieux dans le cadre de FIDA12.** Les cinq scénarios qui sont exposés dans le présent document en vue d'un premier examen font état de niveaux de contribution allant de 900 millions d'USD à 1,7 milliard d'USD. Les deux premiers scénarios (900 millions d'USD et 1,1 milliard d'USD) envisagent une diminution du volume du PPD du FIDA par rapport à FIDA11, d'où un impact plus faible et une contribution moindre à la réalisation des ODD. La baisse de l'impact sera la plus prononcée dans les PFR les plus surendettés, étant donné que les ressources qui leur sont allouées connaîtront la plus forte réduction. En effet, pour couvrir le montant maximal durable du CSD au titre de FIDA11 (596 millions d'USD), il faut que les nouvelles contributions des donateurs dans le cadre de la reconstitution des ressources soient portées à 1,5 milliard d'USD (scénario 4) ou à 1,7 milliard d'USD (scénario 5); ces deux scénarios sont privilégiés par la direction. Ainsi, faute d'augmentation des contributions, le financement destiné à l'ensemble des PFR, notamment à ceux en situation de surendettement, sera inférieur aux niveaux de FIDA11. Dans les scénarios où des contributions plus élevées sont mises à profit (scénario 4 à 1,5 milliard d'USD et scénario 5 à 1,7 milliard d'USD), l'impact croît considérablement. Toutefois, pour que le FIDA ait un impact plus important dans les PFR, où l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire restent désespérément élevées et se concentrent de plus en plus, les ressources doivent être portées au niveau indiqué dans le scénario le plus élevé (1,7 milliard d'USD).
9. **Pour que le FIDA puisse doubler son impact d'ici à 2030, il doit non seulement obtenir des ressources accrues, mais aussi poursuivre les réformes en cours et mettre en marche de nouvelles actions durant FIDA12.** Il entend pour cela déplacer son centre de gravité vers le terrain, au plus près des problèmes de développement à résoudre, afin de mettre en œuvre une approche entièrement programmatique. Pour être en meilleure capacité de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le FIDA doit aussi notamment disposer d'un personnel efficace et renforcer ses stratégies de gestion des risques. Dans l'ensemble, le FIDA est en bonne voie pour mener à bien les changements qui s'imposent et générer un impact sensiblement accru chez les groupes extrêmement pauvres et marginalisés, à condition toutefois qu'il bénéficie d'investissements importants dans le cadre de la reconstitution des ressources et qu'il reçoive des fonds au titre du développement des capacités.

I. Introduction

1. **La réalisation des ODD d'ici à 2030 dépend de l'action menée dans les zones rurales, où se concentrent l'extrême pauvreté et la faim.** Au cours des dernières décennies, l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire ont grandement reculé, notamment dans les zones rurales. Pourtant, malgré les progrès réalisés, l'insécurité alimentaire est de nouveau en hausse et l'extrême pauvreté se concentre de plus en plus dans des PFR (un peu plus de 30 pays) et dans des poches d'extrême pauvreté situées dans des pays à revenu intermédiaire. Ces tendances s'expliquent principalement par les changements climatiques et les conflits. Les populations rurales sont les premières victimes de ces problématiques et représentent environ les trois quarts des habitants de la planète les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire. Dans tous les pays, l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté sont essentiellement répandues parmi les groupes très vulnérables (notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées) vivant en milieu rural.
2. **L'agriculture demeure essentielle à la prospérité de ces groupes extrêmement pauvres et marginalisés, car elle représente à la fois une source d'emplois directs et un levier de création d'emplois.** Les données récemment recueillies confirment que la croissance de l'agriculture contribue deux à trois fois plus à réduire l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire qu'une croissance équivalente dans d'autres secteurs¹. Certes, l'impact de la croissance agricole par rapport à celui de la croissance des autres secteurs sur la réduction de l'extrême pauvreté tend à diminuer à mesure que les pays atteignent des niveaux de revenu plus élevés, mais les données montrent que même les activités non agricoles liées à l'agriculture, comme le commerce, les transports et la transformation de produits agricoles, réduisent davantage l'extrême pauvreté que les autres activités non agricoles. Les investissements du secteur privé dans ces secteurs peuvent également contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire.
3. **Le FIDA joue un rôle de premier plan dans la lutte contre l'extrême pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, car il est le seul organisme mondial de développement à se consacrer exclusivement à la transformation de l'agriculture, des économies rurales et des systèmes alimentaires en favorisant l'inclusion, la productivité, la résilience et la durabilité.** Le FIDA axe son action sur les centaines de millions de ruraux les plus susceptibles d'être laissés pour compte, notamment les petits producteurs pauvres, les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables. Les investissements du FIDA sont conçus pour engager les populations rurales sur la voie de la productivité et de la prospérité, et pour renforcer leur résilience face aux changements climatiques et aux situations de fragilité. Le FIDA adapte spécialement son approche aux besoins des pays, en mettant fortement l'accent sur les PFR et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), notamment en Afrique subsaharienne. Fort d'une expérience de 40 ans et d'un solide savoir-faire technique, le Fonds vient compléter l'action menée par d'autres organismes de développement pour concrétiser les ODD.
4. **Conscient de la nécessité d'intensifier sa contribution à la réalisation des ODD et de remplir sa mission plus efficacement, le FIDA a engagé un dialogue avec les États membres dans l'optique de concevoir des mécanismes qui lui permettront de doubler son impact d'ici à 2030.** Dans le document "FIDA 2.0: La marche à suivre", qui a fait l'objet de discussions approfondies avec les États membres, le FIDA expose son ambition de doubler son

¹ D'après une série d'articles publiés par la Banque mondiale et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires dans la revue *World Development*. Pour consulter une synthèse, voir: Christiaensen L. et Martin W., 2018, "Agriculture, structural transformation and extreme poverty reduction: Eight new insights" in *World Development*, vol. 109, p. 413-416. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.05.027>.

impact en matière de développement en mobilisant et en utilisant au mieux les ressources grâce à une panoplie d'instruments. FIDA 2.0 souligne l'importance de la viabilité financière, qui exige que les entrées de fonds correspondent au minimum aux sorties pour éviter l'érosion de l'assise financière du FIDA. En ce sens, il importe notamment de résoudre les problèmes financiers liés au CSD, qui a récemment fait l'objet d'une réforme.

5. **FIDA 2.0 souligne que le PPD restera la pierre angulaire de l'appui apporté par le FIDA aux pays, mais il propose des mesures complémentaires pour élargir le programme de travail global du Fonds et son impact en matière de développement.** Parmi ces mesures, citons: la mobilisation d'un plus grand volume de ressources de base pour améliorer l'accès des emprunteurs à des fonds; la mise en œuvre du PSFP, qui vise à accélérer la croissance rurale et à créer des emplois au profit des jeunes et des femmes; l'instauration d'un mécanisme de don (sous la forme du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne [ASAP+]), destiné principalement aux PFR et consistant à mettre à profit les financements climatiques pour renforcer la résilience, en s'appuyant sur l'expérience acquise par le FIDA dans le cadre du précédent programme ASAP. Ces mesures sont conçues pour élargir la base de ressources du FIDA, proposer de nouvelles formes d'appui et créer des synergies entre les différentes modalités.
6. **Pour mettre en œuvre la vision énoncée dans FIDA 2.0, le FIDA doit consolider ses récents efforts de réforme et renforcer son approche programmatique dans ses pays d'intervention pendant le cycle de FIDA12.** Comme souligné dans le document "Le FIDA à mi-parcours du cycle de la Onzième reconstitution des ressources", FIDA11 a été marquée par l'instauration d'un nouveau modèle opérationnel et la mise en œuvre de plusieurs réformes, dont une importante initiative de décentralisation, qui ont permis au FIDA de renforcer son efficacité et sa réactivité vis-à-vis de ses clients et d'affiner sa proposition de valeur. Durant FIDA12, des mesures concertées s'imposent pour parachever ces changements et renforcer l'action déployée dans les pays.
7. **Le présent document donne un aperçu général des défis actuels liés à l'extrême pauvreté rurale et à l'insécurité alimentaire et décrit comment le FIDA peut intervenir au cours de FIDA12 pour accélérer les progrès en vue de la concrétisation des ODD dans les zones rurales.** Le document s'appuie sur la vision de FIDA 2.0, mais il aborde tout particulièrement le cycle de FIDA12 (2022-2024) et les mesures spécifiques qui seront prises par le FIDA pendant cette période pour améliorer son efficacité et amplifier son impact en matière de développement. La période couverte par FIDA12 est critique dans la mesure où de nombreuses activités lancées au cours du cycle s'achèveront d'ici à 2030.
8. **Le document s'articule selon la structure suivante.** La section II évalue les défis à relever pour atteindre l'ODD 1 (pas de pauvreté) et l'ODD 2 (faim zéro) dans les zones rurales. La section III présente les orientations stratégiques du FIDA dans le cadre de FIDA12, notamment les principales questions qu'il faudra traiter durant FIDA12 d'après les commentaires formulés par les États membres lors des discussions en cours. La section IV met en évidence les principaux éléments du modèle opérationnel de FIDA12. La section V traite des questions financières: elle présente une feuille de route pour la viabilité financière du FIDA et propose des scénarios de financement initiaux pour FIDA12. La section VI expose les conclusions.

II. Insécurité alimentaire et extrême pauvreté dans les zones rurales

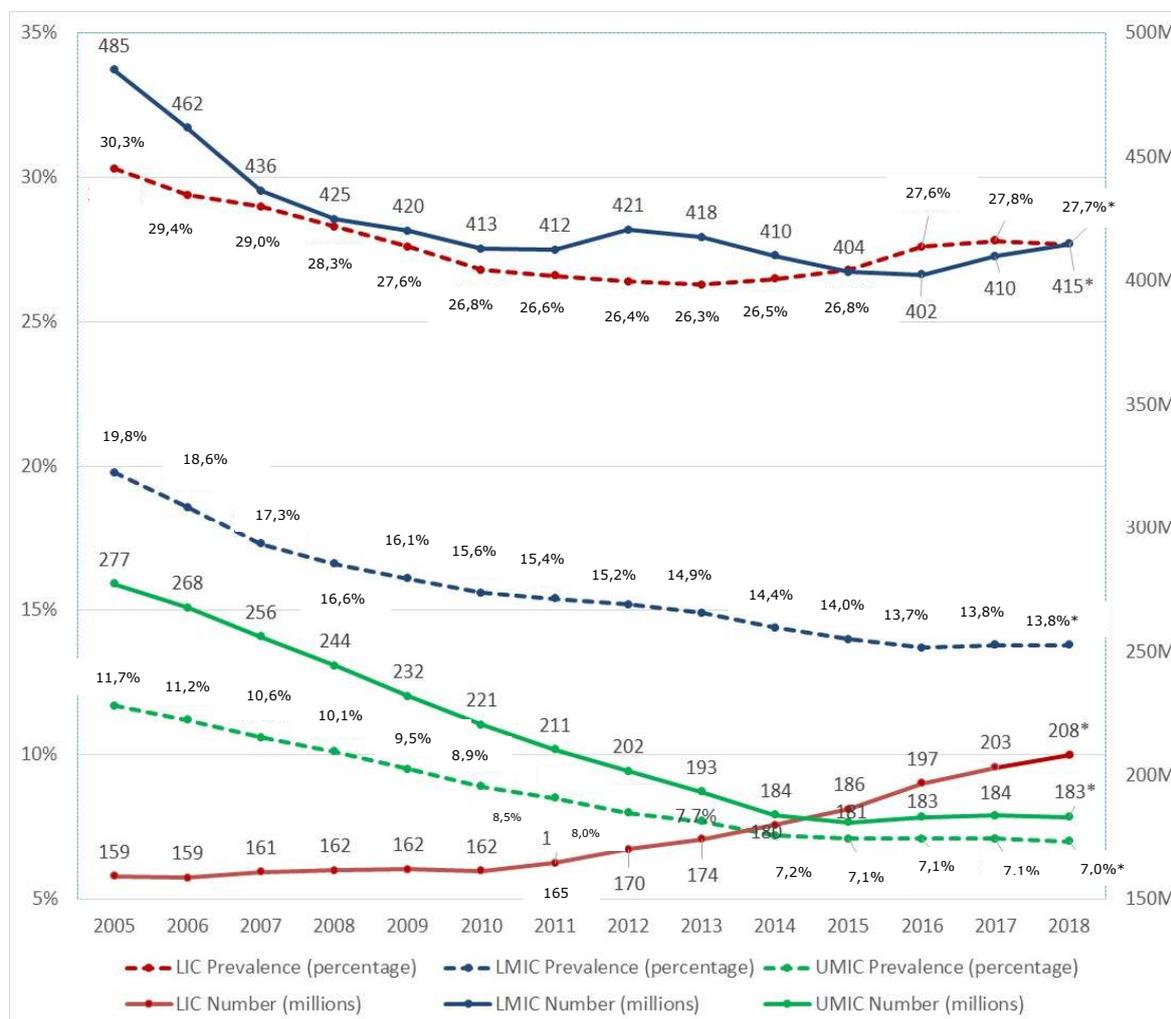
9. **Depuis 1990, l'extrême pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire ont diminué de façon considérable.** Entre 1990 et 2015, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 USD par jour est passée de 50% à 14%, et le nombre total de personnes touchées par l'extrême pauvreté est passé de 1,9 milliard à

836 millions. Au cours de la même période, le pourcentage de personnes sous-alimentées dans les régions en développement a diminué de près de moitié, passant de 23,3% à 12,9%². Cependant, le taux d'extrême pauvreté des zones rurales (17,2%) demeure trois fois plus élevé que celui des zones urbaines (5,3%), et c'est dans les campagnes que vivent encore 79% des personnes extrêmement pauvres de la planète³.

² Organisation des Nations Unies, *Rapport 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, Organisation des Nations Unies, New York.

³ Banque mondiale, *Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée: compléter le puzzle de la pauvreté*, Banque mondiale, Washington.

Figure 1
Estimation du nombre et de la prévalence de personnes sous-alimentées, par catégorie de pays (2005-2018)^a



* Les données de 2018 sont des projections.

^a Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FIDA, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la Santé (OMS). *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019: Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques*. Rome: FAO, 2019.

10. **L'insécurité alimentaire est de nouveau en augmentation, tandis que l'extrême pauvreté se concentre de plus en plus dans certains pays et dans certaines régions à l'intérieur des pays.** Le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire s'est accru ces trois dernières années, passant de 785 millions en 2015 à plus de 820 millions en 2018⁴. Ce phénomène se concentre dans les PFR et les PRITI et s'explique par les situations de fragilité, la variabilité climatique et les aléas météorologiques extrêmes, ainsi que les ralentissements économiques. Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), les progrès stagnent (voir la figure 1). En parallèle, l'extrême pauvreté, qui reste prépondérante dans les zones rurales, est de plus en plus concentrée. On prévoit que, d'ici à 2030, quelque 31 pays, qui présentent pour la plupart des situations de fragilité et sont situés en Afrique subsaharienne,

⁴ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, 2019, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018: Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, FAO, Rome.

compteront 80% des habitants les plus pauvres de la planète⁵. Même dans les pays à revenu intermédiaire, l'extrême pauvreté connaît souvent une concentration régionale. En effet, 39 des 46 PRITI comptent au moins une poche d'extrême pauvreté, de même que 18 des 52 PRITS. Ces pays ont tendance à combiner situations de conflit, risques élevés de catastrophes naturelles, écosystèmes fragiles et poches de pauvreté éloignées des zones urbaines à forte densité⁶.

11. **Dans tous les pays, l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté demeurent particulièrement graves parmi les groupes ruraux marginalisés, notamment les femmes et les jeunes.** Les taux d'extrême pauvreté sont deux fois plus élevés chez les enfants que chez les adultes, et les jeunes adultes (âgés de 15 à 19 ans) sont 1,5 fois plus susceptibles d'être pauvres que les adultes plus âgés. À l'échelle mondiale, la pauvreté chez les femmes est 2 points de pourcentage plus élevée que chez les hommes, et l'extrême pauvreté est même 7 points de pourcentage plus élevée chez les femmes en âge de procréer (entre 20 et 34 ans) en Afrique subsaharienne⁷. Les peuples autochtones constituent 5% de la population mondiale (370 millions de personnes dans environ 90 pays), mais ils représentent environ 15% des personnes touchées par l'extrême pauvreté⁸. On observe, par ailleurs, une plus grande prise de conscience du lien entre l'extrême pauvreté et le handicap, notamment dans les zones rurales. Si l'on veut atteindre les ODD, il faut mettre en œuvre des investissements directs en faveur de ces groupes ruraux marginalisés.
12. **La situation est encore aggravée par les changements climatiques, qui menacent d'éroder les progrès accomplis au regard des ODD 1 et 2, en particulier dans les zones rurales.** La Banque mondiale estime que les changements climatiques plongeront plus de 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030, pour moitié en raison des dégâts occasionnés sur le plan de l'agriculture⁹. L'intensité et la fréquence accrues des phénomènes météorologiques pourraient compromettre les rendements et entraîner une forte instabilité des prix mondiaux des denrées alimentaires, ce qui pourrait aggraver sensiblement la vulnérabilité des populations rurales. Par ailleurs, dans son récent *Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées*, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) établit un lien explicite entre la gestion des terres, la sécurité alimentaire et les changements climatiques, et souligne l'urgence impérieuse de mener des mesures d'adaptation et d'atténuation plus soutenues à l'échelle mondiale¹⁰. Cette situation soulève de nombreuses questions sur le caractère durable des systèmes alimentaires actuels et sur le rôle des agriculteurs, y compris les petits producteurs, dans l'action climatique.
13. **De nombreux pays touchés par l'extrême pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire ainsi que par une importante variabilité climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes sont également en situation de**

⁵ Gertz, Geoffrey et Kharas, Homi, "The road to ending extreme poverty runs through 31 severely off-track countries", blog *Future Development*, 13 février 2018, Brookings Institution.

⁶ Les poches d'extrême pauvreté sont définies comme des régions infranationales (districts ou provinces d'un pays) où le PIB par habitant devrait s'établir, à l'horizon 2030, à 4 900 USD ou moins en parité de pouvoir d'achat de 2011. Voir Cohen, Jennifer L., Raj M. Desai et Homi Kharas, "Spatial targeting of poverty hotspots", dans Homi Kharas, John W. McArthur et Izumi Ohno (dir.), *Leave No One Behind*, Washington, D.C.: Brookings Institution, 2019.

⁷ Banque mondiale. *Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée: compléter le puzzle de la pauvreté*. Washington, D.C.: Banque mondiale, 2018.

⁸ Banque mondiale. Peuples autochtones. <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/indigenouspeoples>. Consulté le 8 décembre 2019.

⁹ S. Hallegatte, M. Bangalore, L. Bonzanigo, M. Fay, T. Kane, U. Narloch, J. Rozenberg, D. Treguer et A. Vogt-Schilb. *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Extreme Poverty*. Washington, D.C.: Banque mondiale, 2016.

¹⁰ GIEC. *Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées*. New York: GIEC. Il est indiqué dans le rapport que les systèmes alimentaires contribuent à hauteur de 29% des émissions de gaz à effet de serre, et notamment à 44% des émissions de méthane.

surendettement. Le nombre de pays soutenus par le FIDA qui sont surendettés ou exposés à un risque élevé de surendettement a considérablement augmenté depuis 2014. Les PFR bénéficiant d'un financement au titre du CSD affichent un taux d'extrême pauvreté de 47% et des taux d'insécurité alimentaire modérée ou grave de 70%, contre respectivement 38% et 48% pour les autres PFR¹¹. Face à un tel contexte budgétaire, l'action de développement implique nécessairement l'octroi de dons (pour les pays surendettés ou à haut risque de surendettement) ou de ressources particulièrement concessionnelles comportant un élément de don supérieur à 50% (pour les pays exposés à un risque de surendettement modéré selon la définition du Fonds monétaire international).

14. **Malgré l'ampleur des défis, les décaissements bruts de l'aide au développement en faveur de la sécurité alimentaire se sont seulement élevés à environ 13 milliards d'USD en 2017, loin des 181 milliards d'USD nécessaires¹², et ces ressources n'ont représenté que 6% du montant total de l'aide au développement au cours des 20 dernières années.** Au-delà du volume, la proportion des ressources destinées aux personnes les plus pauvres et les plus marginalisées reste problématique. En effet, la majeure partie des ressources mobilisées auprès des institutions de développement ont tendance à cibler de grands projets sectoriels plutôt que les petits producteurs pauvres et marginalisés. L'augmentation du financement de l'action climatique annoncée lors du Sommet action climat des Nations Unies tenu en septembre 2019 laisse espérer que les volumes de financement seront revus à la hausse pour renforcer la résilience et les objectifs d'atténuation chez les petits producteurs. Toutefois, les ressources pour lutter contre l'extrême pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire restent peu abondantes. Il est donc essentiel d'utiliser les ressources existantes de manière plus efficace et efficiente, d'attirer des capitaux complémentaires et de réunir des financements supplémentaires provenant d'autres sources.
15. **Il faut de toute urgence prendre des mesures concertées pour renforcer la prospérité rurale, la sécurité alimentaire et la résilience, afin que personne ne soit laissé pour compte dans les zones rurales d'ici à 2030.** À ce titre, les mesures suivantes s'imposent:
- i) Mettre en œuvre une approche adaptée à chaque pays et axée sur les régions rurales, notamment sur les poches d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire et les situations de fragilité et de vulnérabilité, où les ODD s'avéreront particulièrement difficiles à atteindre.
 - ii) Utiliser les ressources existantes avec une meilleure efficacité, en mettant davantage l'accent sur l'efficacité et la durabilité des résultats, et mobiliser des dons et des ressources concessionnelles supplémentaires (dans le cadre du CSD, par exemple) pour cibler la trentaine de pays où l'extrême pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire restent importantes, voire s'aggravent.
 - iii) Placer le thème de l'autonomisation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés en milieu rural au cœur d'une vaste stratégie d'inclusion sociale pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

¹¹ Les chiffres de l'admissibilité au CSD s'appuient sur les données les plus récentes disponibles pour 2020. Les données sur l'extrême pauvreté proviennent des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, tandis que les données sur l'insécurité alimentaire sont issues du rapport sur l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde.

¹² FAO, FIDA et PAM, 2015, *Objectif faim zéro: Le rôle crucial des investissements dans la protection sociale et l'agriculture*, FAO, Rome. Dans le même ordre d'idées, Schmidt-Traub et Sachs estiment à 210 milliards d'USD par an les besoins en investissements supplémentaires pour l'agriculture et à 38 milliards d'USD par an directement pour la sécurité alimentaire dans le rapport *Financing Sustainable Development: Implementing the SDGs through Effective Investment Strategies and Partnerships* (Sustainable Development Solutions Network, 2015).

- iv) Mettre la question des changements climatiques au centre de toutes les initiatives de développement rural pour renforcer la résilience, promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes et mettre sur pied des systèmes alimentaires inclusifs, productifs, résilients et durables.
- v) Élargir la gamme de ressources disponibles, accroître leur volume (notamment pour les ressources émanant du secteur privé et des fondations) et coordonner leur utilisation dans un souci d'efficacité.

III. Priorités stratégiques de FIDA12

16. **Le FIDA entend contribuer à l'avènement d'économies rurales dynamiques, inclusives et durables, débarrassées du spectre de l'extrême pauvreté et de la faim.** Au cours de FIDA12, le FIDA s'appuiera sur ses 40 ans d'expérience et d'expertise technique et sur les nombreux changements entrepris durant FIDA11 pour démultiplier son impact. On trouvera ci-après un rappel de la mission du FIDA et un résumé des initiatives qu'il mène actuellement pour s'acquitter plus efficacement de son mandat. S'ensuit une vue d'ensemble de FIDA12, qui contextualise ce nouveau cycle dans le cadre des objectifs à plus long terme et des principaux axes d'action du FIDA. Sont notamment décrits les domaines d'intérêt particuliers mis en lumière lors des consultations avec les États membres.
 - A. **Atouts du FIDA en vue de la réalisation des ODD dans les zones rurales**
17. **Le FIDA a pour mission de transformer le monde rural et les systèmes alimentaires en favorisant l'inclusion, la productivité, la résilience et la durabilité.** À cette fin, il investit dans les millions de ruraux qui risquent le plus d'être laissés pour compte, notamment les petits producteurs pauvres, les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables. Ses interventions dans les régions les plus reculées permettent d'aider les habitants à accroître leur productivité, leurs revenus et leur accès aux marchés, de créer des emplois, de renforcer la résilience face aux changements climatiques, d'améliorer les mécanismes d'adaptation dans les régions fragiles et touchées par des conflits, et de développer l'influence et les capacités des organisations rurales.
18. **Le FIDA est le seul organisme de développement spécialisé qui se consacre exclusivement à la transformation du monde agricole, des économies rurales et des systèmes alimentaires afin qu'ils deviennent plus inclusifs, plus productifs, plus résilients et plus durables.** Au fil des décennies, le FIDA a acquis une expérience et des connaissances approfondies sur la promotion d'un développement inclusif, productif, résilient et durable dans les zones rurales. Cela implique de savoir comment concevoir et soutenir des projets d'investissement permettant aux populations rurales d'accroître leur productivité et leur rentabilité tout en agissant pour l'adaptation aux changements climatiques, l'inclusion sociale, la transformation genrée, le développement des capacités des jeunes et l'amélioration de la nutrition. Aucune autre institution ne possède un tel degré de savoir-faire dans ce domaine. Étant donné que les trois quarts des habitants de la planète les plus pauvres et les plus touchés par l'insécurité alimentaire vivent en milieu rural, l'expérience du FIDA est à la fois un avantage et une ressource utile pour d'autres acteurs œuvrant en faveur des ODD. Le FIDA est ainsi un partenaire de choix pour les donateurs, les emprunteurs et les autres organismes de développement qui souhaitent investir dans les zones rurales.
19. **Les investissements ciblés du FIDA viennent compléter l'action menée par d'autres IFI et organismes des Nations Unies.** De grandes institutions de développement, comme la Banque mondiale, et des banques régionales de développement mettent elles aussi des ressources au service du développement agricole et rural. Toutefois, l'agriculture ne représente qu'une petite fraction de

leurs portefeuilles mondiaux (5% à 10% dans le cas de la Banque mondiale)¹³, avec des variations importantes d'un pays à l'autre. Compte tenu de son mandat ciblé, le FIDA se classe au deuxième rang des IFI, juste après la Banque mondiale, sur le plan des investissements dans la sécurité alimentaire. Il est d'ailleurs, dans certains pays, le principal bailleur de fonds multilatéral dans ce domaine. D'autre part, les grands organismes de développement concentrent généralement leurs investissements sur des projets de plus grande envergure portant sur de grandes infrastructures et des approches sectorielles. Or ces investissements excluent généralement les petits producteurs pauvres et les groupes marginalisés. Ils peuvent certes stimuler la croissance économique, mais ils doivent s'accompagner d'activités axées sur les populations extrêmement pauvres et marginalisées dans les régions les plus reculées. De même, les travaux de la FAO en matière d'appui aux politiques, de collecte de données, d'assistance technique et d'établissement des normes et les interventions humanitaires et activités connexes du PAM viennent compléter les investissements du FIDA et mettent en valeur ses atouts singuliers.

20. **Contrairement à d'autres acteurs, le FIDA est en mesure de répondre aux enjeux touchant les communautés extrêmement pauvres et marginalisées, notamment sur le plan des changements climatiques, du genre, de la jeunesse et de la nutrition.** Grâce à sa portée considérable dans les régions reculées, à son savoir-faire et à son portefeuille mondial de projets, le FIDA contribue tout particulièrement à la réalisation des ODD auprès de populations qui pourraient autrement être laissées pour compte. Par exemple, dans le cadre de l'ASAP, le Fonds a apporté un soutien aux petits producteurs en vue de leur adaptation aux changements climatiques. Mettant à profit son expérience, il a également accru les financements climatiques alloués dans le cadre de ses opérations en obtenant des ressources supplémentaires en provenance du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'adaptation. Ces fonds mondiaux s'appuient sur le savoir-faire d'organisations comme le FIDA, capables de concevoir et de superviser des interventions, et de fournir des financements de base auxquels ils peuvent associer leurs propres ressources pour un impact optimal. Le FIDA possède une expérience analogue en matière d'inclusion sociale, notamment dans les domaines de l'égalité femmes-hommes, de l'emploi des jeunes et de la nutrition. Il est donc en mesure d'intervenir sur les problématiques de développement mondial dans les zones rurales reculées, au plus près des personnes les plus marginalisées.
21. **Les changements apportés au modèle opérationnel du FIDA au cours des dernières années lui permettent de mieux s'acquitter de son mandat et d'élargir son impact dans les pays.** Comme indiqué dans l'examen à mi-parcours, les réformes menées induisent toute une série de changements dans le cadre de FIDA11.
- Tout d'abord, le Fonds déploie désormais des opérations moins nombreuses, mais de plus grande envergure. Le ratio de cofinancement devrait atteindre 1,75 sur la période couverte par FIDA11 (soit au-delà de l'objectif de 1,40); la moitié des cofinancements sont d'origine nationale.
 - Les directives révisées en matière de ciblage garantissent un ciblage encore plus précis. Les plans d'action actualisés en faveur de l'environnement et de l'action climatique, du genre, de la nutrition et de la jeunesse, qui mettent l'accent sur la transversalisation de ces thèmes, contribuent à la durabilité et à l'inclusion.

¹³ Kharas, H. et al. *Ending Rural Hunger: Mapping Needs and Actions for Food and Nutrition Security*. Washington, D.C.: Brookings Institution, 2015.

- Le Cadre de transition, associé à l'expérimentation de nouveaux produits (prêts axés sur les résultats, opérations de prêt régionales et assistance technique remboursable), garantit aux pays partenaires un dispositif d'appui complet et sur mesure.
 - Des efforts importants sont en cours pour pérenniser les mesures récemment mises en œuvre afin d'améliorer la qualité du portefeuille, dès la conception et pendant l'exécution.
 - La décentralisation vers 12 pôles sous-régionaux et 3 centres de coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) et de gestion des savoirs a permis de doubler la présence du FIDA sur le terrain (de 16% à 33% de ses effectifs) dans un court laps de temps. En parallèle, de nouvelles méthodes de travail ont été instaurées, comme le partage des responsabilités entre les départements, la mise en place d'un cadre révisé de délégation des pouvoirs et la restructuration organisationnelle au siège.
 - Enfin, le FIDA accorde une attention accrue à la participation à l'élaboration des politiques et à l'établissement de partenariats au niveau des pays, afin de renforcer son rôle de coordonnateur et de rassembleur de financements en faveur du développement, et d'accroître le volume de ressources destinées à la réalisation de son mandat fondamental à l'égard des populations rurales pauvres.
22. **Pour mettre en place une nouvelle approche du développement, il est également nécessaire de faire évoluer la culture, les comportements et les pratiques.** Dans le cadre de FIDA11, le FIDA accomplit d'importants progrès pour jeter les bases d'un changement de culture institutionnelle en modifiant ses procédures, ses processus, ses politiques et ses systèmes. Toutefois, le changement des comportements est un processus continu qui se poursuivra au cours de FIDA12.
23. **Dans l'ensemble, le FIDA joue un rôle croissant de catalyseur des investissements publics et privés, contribue à renforcer les politiques, favorise l'innovation à l'appui de résultats pérennes à grande échelle et aide l'ensemble des pays à transformer durablement leurs territoires ruraux et leurs systèmes alimentaires.** Le FIDA met à profit une gamme toujours plus variée d'instruments et de savoirs pour traiter les problèmes qui affligent les pays les plus démunis et mobiliser un large éventail de partenaires, dont les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs du développement. Il adapte spécialement son approche au contexte de chaque pays tout en axant fortement son action sur les PFR et les PRITI, situés notamment en Afrique subsaharienne, qui sont les plus touchés par l'extrême pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques.
24. **Les résultats substantiels du FIDA témoignent de l'efficacité de son approche, comme en atteste le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10.** Comme le montre l'encadré 1, le FIDA a une incidence concrète sur ses principaux indicateurs de succès (hausse de la production, augmentation de la valeur des ventes, renforcement de la résilience et hausse des revenus) et contribue ainsi clairement aux ODD, en particulier aux ODD 2.3 et 2.4. Certes, l'examen à mi-parcours de FIDA11 indique que le Fonds peut encore accroître l'efficacité et la durabilité de ses interventions, notamment à l'égard des thèmes à transversaliser, mais il n'en reste pas moins qu'il est en bonne voie pour atteindre ses objectifs globaux. Les activités prévues pour FIDA12 seront menées afin de doubler l'impact du FIDA d'ici à 2030, d'améliorer son efficacité et sa durabilité et d'optimiser l'utilisation de ses ressources.

Encadré 1

Doubler l'impact du FIDA

Le FIDA s'est fixé l'objectif de doubler son impact d'ici à 2030. Il s'emploie actuellement à mesurer son impact et sa contribution aux ODD, en se concentrant essentiellement sur les cibles 3 et 4 de l'ODD 2, qui visent respectivement à "doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs" et à "assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols".

Dans le cadre de FIDA10 et FIDA11, le FIDA a systématiquement cherché à mesurer l'impact de son action à l'égard de quatre indicateurs: la production des petits producteurs, l'augmentation de la valeur de leurs ventes, le renforcement de leur résilience et la croissance de leurs revenus. Ces indicateurs sont tous liés aux ODD ainsi qu'à l'objectif général et aux objectifs stratégiques du FIDA énoncés dans le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025.

L'impact est mesuré au moyen d'évaluations rigoureuses qui portent sur 15% des projets du FIDA et permettent de confirmer l'attribution des résultats. On parle d'impact lorsque l'indicateur d'impact enregistre une augmentation d'au moins 20% découlant spécifiquement du projet visé. Les évaluations d'impact permettent d'estimer l'impact global du FIDA au cours d'une période de reconstitution des ressources et de déterminer si le Fonds a atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Le FIDA se distingue en ce sens par sa démarche d'analyse rigoureuse.

Les évaluations d'impact de FIDA11 sont en cours et seront achevées à la fin de FIDA11 (2021). D'après les données issues du Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10, les investissements du FIDA permettent chaque année, en moyenne, d'augmenter la production de 15 millions de petits producteurs, d'accroître la valeur des ventes de 16 millions de bénéficiaires, de renforcer la résilience de 9 millions de bénéficiaires et d'accroître d'au moins 20% les revenus de 20 millions de ruraux. Sur FIDA10, le FIDA a dépassé les objectifs définis pour les quatre indicateurs, dans le cadre d'un PPD de 3,2 milliards d'USD et d'un programme de travail de 7 milliards d'USD.

S'il veut doubler son impact d'ici à 2030, le FIDA doit multiplier ces chiffres par deux. Par exemple, il doit parvenir à augmenter les revenus de 40 millions de ruraux à l'horizon 2030. L'action qui sera menée tout au long de FIDA12 s'inscrit donc dans cette ambition de doublement de l'impact en matière de développement.

Source: FIDA. Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10. Rome: FIDA, 2019.

B. Vue d'ensemble de FIDA12

25. **Le FIDA souhaite jouer un rôle accru dans l'action menée à l'échelle mondiale pour mettre fin à l'extrême pauvreté et éliminer la faim dans les zones rurales, et vise ainsi à doubler son impact d'ici à 2030.** La réussite à cet égard dépend des modalités d'intervention du FIDA dans les pays et des interactions menées avec les pouvoirs publics et les partenaires de développement. La palette d'instruments à la disposition du Fonds joue également un rôle essentiel pour l'obtention de résultats. Les réformes et les innovations récemment apportées par le FIDA à son modèle opérationnel ont fondamentalement modifié sa démarche d'intervention dans les pays, placé les résultats et l'impact au cœur de son action et induit toute une série de changements dans les politiques, les systèmes, les capacités et la culture, destinés à affiner la proposition de valeur du Fonds et à accroître sa capacité d'intervention face à l'évolution du contexte mondial. La vision de FIDA 2.0 propose d'étoffer l'offre du FIDA en mettant à profit les changements mis en place durant FIDA11.
26. **Dans le cadre de FIDA12, le FIDA s'attachera à renforcer son impact systémique en consolidant son approche programmatique dans chaque pays et en améliorant sa capacité à coordonner et à rassembler des financements au moyen de différents instruments et avec le concours d'un plus grand nombre d'acteurs.** Une approche programmatique favorise une action à plus long terme, l'intégration des opérations du FIDA aux grandes stratégies d'action publique, la participation à l'élaboration des politiques, l'établissement de partenariats et une meilleure compréhension des changements survenant dans les pays. Elle implique de rechercher de nouveaux cofinancements provenant d'acteurs nationaux et internationaux et permet la mise en place d'ajustements à mi-parcours. L'objectif ultime est d'accroître l'impact des opérations en favorisant les synergies et en appuyant l'élargissement de l'action des pouvoirs publics et des partenaires.

27. **Le FIDA s'attachera en outre à mobiliser des ressources supplémentaires provenant de diverses sources, notamment des pouvoirs publics, des partenaires de développement et du secteur privé, et à créer des synergies entre les acteurs œuvrant pour une même cause.** Le savoir-faire du Fonds en matière de transformation de l'agriculture, des économies rurales et des systèmes alimentaires peut être mis à profit par d'autres intervenants qui visent les mêmes objectifs de productivité, de résilience et de durabilité. À ce titre, le FIDA peut amplifier son action de mobilisation des cofinancements auprès d'acteurs nationaux et internationaux. Il peut aussi rechercher de nouveaux financements auprès d'intervenants du secteur privé, notamment auprès des fondations, et octroyer des fonds aux microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME) rurales et à des acteurs de la société civile pour les inciter à participer à la réalisation d'une vision commune.
28. **Le FIDA continuera de renforcer sa présence sur le terrain.** Avec un tiers de son personnel affecté sur le terrain, le FIDA a déjà intensifié ses échanges directs avec les pouvoirs publics, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile. Durant FIDA12, il cherchera à porter entre 40% et 50% la proportion de son personnel sur le terrain. Les effectifs sur le terrain seront renforcés par l'arrivée de personnel non technique ou opérationnel. Cette vision est celle dans laquelle le centre de gravité du FIDA se déplace de plus en plus vers le terrain, au plus près des problèmes de développement qui restent à résoudre.
29. **Le FIDA continuera d'adapter son approche pour mieux accompagner les pays en vue de la transformation complète de leurs économies rurales et de leurs systèmes alimentaires.** Cette transformation structurelle et rurale entraîne l'apparition de nouveaux besoins, si bien que la capacité d'un pays à financer le changement évolue. Le FIDA veille à adapter son approche, sachant que, lors de ces transitions, l'agriculture n'est plus seulement une source d'emplois directs, mais devient un moteur de la croissance économique et de la création d'emplois agricoles et non agricoles. Les filières qui relient les exploitations agricoles aux marchés urbains et aux villes et villages secondaires jouent ainsi un rôle de plus en plus important, ce qui accroît la demande à l'égard d'investissements dans les infrastructures.
30. **Le FIDA concentrera principalement son action sur les PFR et les PRITI, où la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire restent répandues, mais il continuera aussi d'intervenir activement dans les PRITS.** Dans ces derniers, il ciblera notamment, dans les poches de pauvreté rurale, les groupes marginalisés (souvent les peuples autochtones). Les programmes de pays s'appuieront sur un vaste éventail de produits, comme les prêts axés sur les résultats et l'assistance technique remboursable, et les opérations seront fondées sur un solide plan d'action. Le FIDA mettra à profit son expérience et son savoir-faire, ainsi que ses ressources financières, pour expérimenter, en vue de l'élimination de la pauvreté rurale, des approches novatrices que les pouvoirs publics pourront transposer à plus grande échelle dans le cadre de politiques et de programmes nationaux. Un accent particulier sera mis sur la promotion de l'inclusion économique active des ruraux pauvres. En outre, les interventions du FIDA dans les PRITS lui donneront l'occasion de recenser les technologies, les approches et les partenaires qu'il pourra mettre à profit dans le cadre de son plan de CSST avec les PFR et les PRITI.
31. **Bien que les investissements à grande échelle dans les infrastructures n'entrent pas dans le cadre du mandat du FIDA, le Fonds continuera d'investir dans les systèmes d'irrigation, les routes d'accès et les structures de stockage et de commercialisation à l'échelle locale pour faciliter la connectivité et l'inclusion des populations rurales dans les marchés agricoles de grande valeur.** Au fur et à mesure du développement des pays, ces investissements doivent gagner en ampleur pour offrir des perspectives économiques aux personnes extrêmement pauvres et les plus marginalisées et

pour créer des emplois. C'est justement l'un des aspects fondamentaux du mandat du FIDA en faveur de l'inclusion.

32. **Le FIDA renforcera sa collaboration avec le secteur privé.** Au cours des dernières années, le FIDA a encouragé les échanges systématiques avec le secteur privé à travers une approche de partenariat public-privé-producteurs (4P), en veillant à ce que les ruraux pauvres bénéficient des projets ainsi soutenus. Quelque 70% des projets du FIDA visent à soutenir les filières. Compte tenu de cette expérience et conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, une nouvelle Stratégie de collaboration avec le secteur privé a été approuvée par le Conseil d'administration au cours de FIDA11, en vertu de laquelle le FIDA peut désormais accorder des financements soit au secteur privé, soit par son intermédiaire. Tout en continuant à promouvoir des filières inclusives dans le cadre de ses opérations relevant du secteur public, le Fonds lancera, au cours de FIDA11, une série d'investissements pilotes en faveur des MPME rurales par l'intermédiaire du PSFP, dans l'espoir de normaliser et d'élargir ce type d'activités au cours de FIDA12.
33. **Dans tous les pays, le FIDA intensifiera son action en matière d'environnement, d'action climatique et d'inclusion sociale au cours de FIDA12.** Ses projets d'investissement mettront un accent accru sur les financements climatiques. Le nouvel ASAP+ sera l'occasion d'affecter des ressources ciblées au renforcement de la résilience climatique des petits producteurs des PFR. Les instruments de finance climatique, comme le FEM, le FVC et le Fonds pour l'adaptation, seront également de plus en plus mis à profit pour compléter les investissements du FIDA. Poursuivant l'action entamée sous FIDA11, le Fonds prendra également des mesures pour accroître la prise en compte intégrée des thèmes transversaux, à savoir l'environnement et les changements climatiques, le genre, les jeunes et la nutrition.
34. **Le FIDA diversifiera davantage sa palette d'outils afin d'appuyer les efforts menés dans les pays pour transformer les économies rurales et les systèmes alimentaires et les rendre plus inclusifs, plus productifs, plus résilients et plus durables.** La gamme d'instruments financiers et opérationnels utilisés par le FIDA pour exécuter son PPD continuera de s'élargir et comprendra les prêts axés sur les résultats, les opérations de prêt régionales, l'assistance technique remboursable et les instruments FIPS. De son côté, le programme de travail comprendra désormais également le PSFP et l'ASAP+. Ces nouveaux instruments permettront de financer les petites et moyennes entreprises (PME) et l'action climatique, notamment par le biais de la société civile. Le FIDA disposera ainsi d'un ensemble d'outils qui lui permettront de mieux accompagner les pays dans leur transition et de renforcer davantage son approche programmatique.

Encadré 2

L'approche programmatique menée au Bangladesh

Le programme de pays pour le Bangladesh est de longue date l'un des plus importants du FIDA, avec un portefeuille évalué en janvier 2020 à 1 milliard d'USD (dont 415 millions d'USD financés par le FIDA). En tout, quelque 60 millions de femmes et d'hommes ruraux pauvres ont bénéficié des projets financés par le FIDA au fil des années. Initialement axé sur la réduction de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles, à l'accroissement de la productivité agricole et à l'amélioration de l'accès aux services, le portefeuille s'est élargi à d'autres domaines: la participation à l'élaboration des politiques, le renforcement des partenariats, la croissance économique des zones rurales, la commercialisation des produits agricoles et la transversalisation des thèmes prioritaires. Les investissements futurs permettront d'optimiser l'incidence des politiques, de produire des résultats à plus grande échelle et d'encourager le recours à une palette d'instruments financiers diversifiés.

FIDA10 (2016-2018). Au cours de ce cycle, huit projets ont été menés, dont deux approuvés durant FIDA10. Conçus non pas comme des programmes nationaux à grande échelle, mais comme des initiatives locales distinctes, ces deux projets n'ont bénéficié d'aucun cofinancement international et ne se concentraient guère sur les questions de durabilité et d'efficience.

FIDA11 (2019-2021). Au cours de ce cycle, les investissements ont été délibérément orientés vers la croissance économique des zones rurales, la création d'emplois pour les femmes et les hommes pauvres, la promotion des filières de produits à haute valeur marchande et la mise en œuvre des quatre thèmes transversaux. Les crédits ont notamment été alloués à la reproduction à plus grande échelle des éléments positifs et des innovations découlant des programmes existants en vue de la résolution des principaux problèmes stratégiques du pays. Ces réussites ont bénéficié d'une reconnaissance nationale et suscité un intérêt accru de la part des décideurs politiques. Un cofinancement international a été obtenu auprès de la Banque asiatique de développement et de l'Agence danoise de développement international. Le cycle de FIDA11 a également été marqué par les réalisations suivantes: la création d'un bureau de pays, placé sous la houlette d'un directeur de pays, pour une plus grande présence et une meilleure visibilité du FIDA; une participation accrue à l'élaboration des politiques, notamment en vue de la conception du huitième plan quinquennal du Gouvernement bangladais; une collaboration plus étroite entre les organismes ayant leur siège à Rome (OSR), notamment dans le cadre du nouveau plan d'action national en faveur de la nutrition; des partenariats renforcés avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux; de meilleurs résultats et un impact renforcé à l'échelle du portefeuille grâce à un dispositif plus soutenu d'appui à l'exécution et de suivi des projets.

FIDA12 (2022-2024). Un nouveau COSOP sera établi pour la période 2022-2026. La tendance à la concentration des programmes se poursuivra de pair avec le développement des partenariats et des cofinancements et la mise en œuvre continue des thèmes prioritaires. L'accent sera mis au maximum sur la participation à l'élaboration des politiques pour garantir l'intégration des bonnes pratiques et des innovations aux politiques nationales et aux plans d'investissement publics. La collaboration sera renforcée avec les parties prenantes lors de la conception et de l'exécution, conformément à la nouvelle démarche suivie par le FIDA en matière de mobilisation des intervenants. Une plus grande attention sera accordée aux questions d'efficience et de prise en main par les autorités publiques, et la méthode de reproduction à plus grande échelle sera clairement définie lors de la conception.

Comme il dispose d'une grande capacité d'absorption, le Bangladesh est en bonne posture pour bénéficier d'une enveloppe de prêt supplémentaire en dehors du cadre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Le Bangladesh compte parmi les pays les plus menacés par les changements climatiques et nécessite d'importantes mesures sur le plan de l'adaptation. Il constitue donc un candidat idéal pour le nouveau guichet de dons de l'ASAP+, qui lui permettrait de renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques dans les *haor* (zones humides) du Nord et les *char* (îles fluviales) près des côtes.

De plus, étant donné que le programme de pays met déjà l'accent sur la promotion de filières inclusives et le développement des microentreprises, et que plusieurs partenariats intéressants ont été noués avec le secteur privé, le Bangladesh serait également un candidat idéal pour le PSFP: le FIDA pourrait ainsi financer directement des entreprises agricoles s'approvisionnant auprès de petits producteurs ou bien des institutions financières au service des populations rurales. Dans le cadre de FIDA12, le FIDA sera particulièrement bien placé pour jouer un rôle central au titre des politiques et des stratégies à mener dans le secteur rural, pour nouer de nouveaux partenariats, notamment avec des institutions bilatérales, et pour mettre au point des supports de connaissances sur les filières appuyées durant FIDA11. Enfin, il sera envisagé, en consultation avec le Gouvernement bangladais, de déployer un nouveau produit de prêt axé sur les résultats (éventuellement dans le secteur des services financiers).

C. Domaines d'intérêt particuliers

35. **Le FIDA et les États membres attachent de longue date une importance particulière aux thèmes transversaux que sont la durabilité de l'environnement et l'action climatique, le genre, les jeunes et la nutrition.** Compte tenu de la volonté du FIDA d'accroître leur prise en compte intégrée, ces thèmes sont examinés conjointement. D'autres domaines d'intérêt particuliers, fréquemment cités par les États membres, sont en cours de discussion, et tout autre conseil à cet égard est le bienvenu.
36. **Les domaines d'intérêt abordés dans la présente section continuent de jouer un rôle essentiel non seulement au titre de la vision et de la mission du FIDA, mais aussi pour l'amélioration de l'inclusion, de la productivité, de la résilience et de la durabilité des systèmes alimentaires.** À cet égard, il

est nécessaire de travailler directement auprès des groupes marginalisés et touchés par l'extrême pauvreté (dont les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations autochtones) afin de les associer aux mesures prises en faveur de la durabilité et de la résilience et de leur garantir une alimentation diversifiée et améliorée. Cela est d'autant plus indispensable dans des situations de fragilité et de conflit qui comptent parmi les causes sous-jacentes de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire. La transformation du monde rural et des systèmes alimentaires s'appuie notamment sur l'innovation et la technologie, notamment les technologies numériques. Il faut également mettre l'accent sur le transfert des savoir-faire adéquats, en particulier au moyen de la CSST.

Thèmes transversaux – favoriser une approche porteuse de transformation

37. **Le FIDA redoublera d'efforts dans les quatre thèmes à transversaliser et continuera de les articuler de façon intégrée pour garantir la transformation de ses opérations.** FIDA11 s'est appuyée sur un cadre de mise en œuvre des approches porteuses de transformation pour les quatre thèmes à transversaliser¹⁴, dans lequel il est souligné que la prise en compte des liens réciproques entre les thèmes nécessite une approche souple et dynamique tout au long du cycle des programmes. En plus de favoriser une plus grande intégration, il reste du travail à faire pour déployer une approche porteuse de transformation et élargir ces axes de travail. Il faut notamment veiller à ce que les retours d'information des parties prenantes soient intégrés de façon utile et complète aux projets du FIDA, de telle sorte que les bénéficiaires puissent avoir leur mot à dire dans la conception et l'exécution de projets de qualité, conformément au cadre de prise en compte des retours d'information des parties prenantes, qui a récemment été approuvé. Ce travail se poursuivra pendant FIDA11 et tout au long de FIDA12, car ces questions sont au cœur de la transformation du monde rural et des systèmes alimentaires sur le plan de l'inclusion, de la productivité, de la résilience et de la durabilité.

Environnement et changements climatiques

38. **L'agriculture figure désormais au premier plan des discussions sur l'environnement et les changements climatiques.** En 2017, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a fermement ancré la question de l'agriculture dans le cadre des négociations¹⁵. Le lien entre l'agriculture et le climat est également mis en exergue dans le *Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées*, publié en 2019 par le GIEC, qui souligne l'articulation entre la gestion des terres, la sécurité alimentaire et les changements climatiques¹⁶. Dans son rapport, la Commission EAT-Lancet indique que l'alimentation est le levier le plus puissant pour optimiser la santé humaine et la durabilité de l'environnement sur Terre¹⁷. Deux des neuf volets du Sommet action climat des Nations Unies, "Solutions fondées sur la nature" et "Résilience et adaptation", ont largement insisté sur la question de l'agriculture. Par ailleurs, dans son rapport 2019, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques souligne que la santé des écosystèmes dont dépendent les êtres humains et toutes les

¹⁴ Le Cadre de mise en œuvre d'approches porteuses de transformation pour les thèmes à transversaliser: environnement et changements climatiques, genre, nutrition et jeunes a été présenté à la cent vingt-huitième session du Conseil d'administration en décembre 2019.

¹⁵ À sa vingt-troisième session, tenue à Bonn en 2017, la Conférence des Parties a adopté la décision 4/CP.23 établissant l'"Action commune de Koronivia pour l'agriculture", qui a favorisé la prise en compte des enjeux agricoles dans les négociations.

¹⁶ GIEC. *Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées*. New York: GIEC. Il est indiqué dans le rapport que les systèmes alimentaires contribuent à hauteur de 29% des émissions de gaz à effet de serre, et notamment à 44% des émissions de méthane.

¹⁷ Voir sommaire de: Commission EAT-Lancet. Willett, W., *et al.* "Food in the Anthropocene: the EAT-Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems", *The Lancet*, vol. 393, n° 10170 (2019), p. 447-492.

autres espèces se dégrade à un rythme plus soutenu que jamais, une situation qui déstabilise les assises des économies, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie sur l'ensemble de la planète. Tous ces constats témoignent, en définitive, de la nécessité de modifier le fonctionnement des systèmes alimentaires. C'est pourquoi le Secrétaire général de l'ONU a convoqué la tenue d'un Sommet sur les systèmes alimentaires en 2021.

39. **Les populations rurales, en particulier les petits producteurs, dont les moyens d'existence dépendent directement ou indirectement de l'agriculture, occupent une place centrale dans les discussions sur l'environnement et l'action climatique.** Si l'on veut atteindre les ODD, il est essentiel d'encourager la protection de l'environnement, de favoriser l'adaptation aux changements climatiques et d'accroître la résilience des petits producteurs. Il est également possible d'envisager des scénarios profitables à tous, dans lesquels les mesures d'adaptation vont de pair avec des initiatives d'atténuation. Compte tenu des défis posés par les changements climatiques, les petits producteurs doivent s'engager sur la voie de la durabilité, non seulement pour la planète, mais aussi dans leur propre intérêt.
40. **Depuis 2012, le FIDA aide directement, dans le cadre de l'ASAP, les petits producteurs à s'adapter aux changements climatiques. Il a ainsi mis à profit cette expérience pour accroître le volume de financement climatique dans ses opérations** (voir l'encadré 3). Dans le cadre de FIDA11, le FIDA s'est engagé à consacrer au moins 25% de son PPD à la question climatique. Ayant affecté 34% du PPD à cet enjeu en 2019, le FIDA semble en bonne voie pour atteindre l'objectif d'ensemble sur FIDA11. À cela s'ajoutent la poursuite des décaissements au titre de l'ASAP et la fourniture d'un appui technique. Le FIDA intensifie, par ailleurs, ses efforts pour solliciter des cofinancements auprès du FEM, du FVC et du Fonds pour l'adaptation en vue de démultiplier son impact auprès des petits producteurs.
41. **Durant FIDA12, l'accent sera mis sur le renforcement de la résilience des petits producteurs et sur la transversalisation des enjeux de durabilité et de régénération de l'environnement, de protection de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques. L'action climatique demeurera une priorité du portefeuille du FIDA et de l'ASAP+.** Le financement de l'action climatique sera un pilier essentiel des investissements du FIDA au titre de FIDA12, et les opérations et objectifs connexes seront rehaussés. L'ASAP+ s'appuiera sur les acquis et élargira le champ d'action de l'ASAP (voir ci-après). Le FIDA continuera également de bénéficier de cofinancements émanant de fonds externes pour l'environnement et le climat (FEM, FVC, Fonds pour l'adaptation, etc.), dans l'optique d'articuler une démarche plus programmatique, où les projets seraient regroupés par problématiques similaires.

Encadré 3

Enseignements tirés du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne

Lancé en 2012, l'ASAP a été le premier programme à viser spécifiquement le renforcement de la résilience des petits producteurs. Il se divisait en deux étapes. Dans le cadre de l'ASAP 1 (300 millions d'USD), des dons ont été octroyés pour soutenir l'adaptation des petits producteurs et des populations rurales et ainsi accroître la sécurité alimentaire, renforcer la résilience et favoriser l'équité femmes-hommes. Dans le cadre de l'ASAP 2 (15 millions d'USD), l'accent a été mis sur le développement d'outils et le renforcement des capacités pour faciliter l'investissement.

L'ASAP prévoyait une évaluation des conditions climatiques pour cerner les risques potentiels visant les activités agricoles importantes sur le plan de la sécurité alimentaire et pour examiner les interventions à mener dans le cadre de certains projets du FIDA. Le programme a également été l'occasion de renforcer la capacité des populations locales à cerner les problèmes liés aux changements climatiques et de prioriser les mesures d'adaptation à mettre en œuvre localement, grâce à des financements climatiques.

Dans l'ensemble, l'ASAP a permis de cibler efficacement les communautés de petits agriculteurs pauvres où les changements climatiques posaient des difficultés et des risques. En tout, jusqu'au mois de septembre 2019, l'ASAP avait permis d'instaurer des techniques résilientes face aux changements climatiques dans plus de 900 000 hectares de petites exploitations agricoles et de régions pastorales pauvres, d'accroître la capacité à s'adapter aux changements climatiques et à la gestion des risques climatiques dans 11 000 groupes communautaires, de rendre des infrastructures d'une valeur de 22 millions d'USD résilientes face aux aléas climatiques, d'atteindre 3,1 millions de personnes et de mener 17 concertations sur la transversalisation de la question des changements climatiques dans les activités de développement rural.

Les retombées de l'ASAP se poursuivent, mais on peut déjà en tirer de nombreux enseignements, dont les suivants:

- i) Le modèle adopté dans le cadre de l'ASAP s'est avéré un franc succès. Il comprenait un financement sous forme de dons et une assistance technique spécialisée pour la mise en place de mesures d'adaptation qui ont amélioré les activités de développement à des coûts de transaction relativement faibles (par rapport à des fonds climatiques semblables).
- ii) Bien que le modèle ait pu réduire les coûts en s'appuyant sur les processus internes (par exemple, pour la conception du projet), il a également repris les problèmes inhérents à ces processus, notamment les retards dans les approbations et les décaissements.
- iii) Les projets ASAP se sont tous démarqués par une coordination efficace des institutions partenaires au niveau local et national, la souplesse de l'exécution des interventions, l'investissement dans les capacités d'adaptation des ménages et des communautés, l'utilisation efficace et l'intégration des données et des outils tout au long du cycle de projet, ainsi qu'une bonne gestion des projets.
- iv) L'ASAP a démontré qu'il était possible de remporter plusieurs victoires à la fois et d'harmoniser les différentes priorités thématiques en associant, par exemple, le climat et le genre, ou les interventions climatiques et nutritionnelles.
- v) L'ASAP a permis de mettre au point d'autres instruments financiers et programmatiques novateurs pour des pratiques agricoles durables, dont le Global Innovation Lab for Climate Finance de l'organisation Climate Policy Initiative, l'outil d'évaluation de l'adaptation aux effets des changements climatiques dans le développement rural et l'initiative Couverture produits agricoles et changements climatiques au service de la transformation (CACHET).
- vi) L'ASAP a démontré qu'il était possible de mobiliser des ressources auprès des donateurs à des fins spécifiques, comme l'adaptation, sans compromettre le financement des ressources de base. L'ASAP a donné lieu à une augmentation et à une diversification des ressources.
- vii) L'ASAP a montré que le financement sous forme de dons est un incitatif majeur dans le cadre de la mise en place de nouvelles activités d'adaptation aux rendements incertains ou en proie à des situations de fragilité. La nécessité d'octroyer des dons était liée au caractère inconnu de l'efficacité des mesures d'adaptation, et non au manque de rendement financier. La combinaison des dons et des prêts a également entraîné une demande accrue à l'égard des prêts du FIDA.
- viii) Il est important d'établir un dispositif fiable et solide pour suivre les contributions des donateurs en matière de financement climatique. Il est également essentiel de mettre en place des garanties sociales, environnementales et fiduciaires pour la distribution de ces fonds dans les pays en développement. Le fait qu'un partenaire de confiance comme le FIDA s'implique dans le financement de l'adaptation est de nature à attirer les donateurs.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

42. **Les femmes rurales se heurtent à des obstacles considérables lorsqu'elles veulent accéder aux ressources et, souvent, elles ne sont pas suffisamment associées à la prospérité des ménages.** L'accès des femmes aux intrants agricoles est fortement limité, ce qui contribue à un écart de productivité entre hommes et femmes de l'ordre de 20 à 30%¹⁸. Cet état de fait peut réduire le pouvoir de négociation des femmes dans le ménage et détourner les dépenses des investissements à faire en faveur de la scolarisation, de la santé et de la nutrition des enfants. Pour surmonter ces obstacles, les interventions doivent être conçues de façon à renforcer le bien-être des ménages dans l'intérêt de tous. Cette perspective de prospérité partagée peut renforcer l'adhésion des

¹⁸ O'Sullivan M. *et al.*, 2014, *Levelling the Field: Improving Opportunities for Women Farmers in Africa*, Groupe de la Banque mondiale, Washington.

hommes comme des femmes et aboutir à une coopération renforcée et à une action collective au sein des ménages¹⁹.

43. **L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeurent au cœur des préoccupations du FIDA, qui s'est employé avec constance à renforcer ses engagements dans ces domaines au cours des derniers cycles de reconstitution des ressources** (voir l'examen à mi-parcours de FIDA11). Le FIDA a récemment révisé son Plan d'action pour l'égalité des sexes 2019-2025 afin de définir les trajectoires qui permettront d'améliorer la performance en matière d'égalité des sexes et d'honorer les engagements pris à cet égard au titre de FIDA11, y compris celui de porter à 25% la part des projets intégrant dès la conception une approche transformatrice de la question du genre. Cette cible a été dépassée puisque 29% des projets approuvés en 2019 sont considérés comme porteurs d'une telle transformation. Le Plan d'action transcende l'approche classique de l'intégration de la question du genre pour aborder la question sous-jacente des rapports de force au sein des ménages sous l'angle du partage de la prospérité.
44. **À l'avenir, on mettra l'accent sur l'exécution et la reproduction à plus grande échelle afin d'accroître régulièrement la part des projets intégrant pleinement la problématique femmes-hommes et l'approche transformatrice de la question du genre.** Le travail se porte désormais sur la pleine mise en application des approches et procédures du FIDA pour l'intégration de la question du genre, récemment mises à jour, ainsi que sur leur généralisation au sein des projets. Le FIDA continuera de renforcer ses capacités internes concernant l'intégration de cette question et les approches transformatrices par le biais de l'Académie des opérations et grâce à la mise au point de nouvelles formations en ligne. En outre, le programme PSFP et l'ASAP+ mettront tout particulièrement l'accent sur la question du genre.
- Emploi des jeunes, création d'emplois et migration**
45. **Parmi le milliard de jeunes vivant dans les pays en développement, 778 millions vivent dans les zones rurales, semi-rurales et périurbaines, où l'agriculture est le principal pourvoyeur d'emplois et un moteur clé de la croissance.** Aujourd'hui, on trouve 65% des jeunes ruraux du monde dans la région Asie et Pacifique, et 20% en Afrique. Toutefois, si l'on en croit les projections, la part de l'Afrique devrait grimper à 37% à l'horizon 2050, tandis que celle de l'Asie et du Pacifique devrait retomber à 50%²⁰. Pour ces jeunes, le tournant de l'âge adulte intervient en période de mutation, caractérisée par exemple par la révolution numérique en cours qui modifie profondément la nature du travail²¹, et sur fond de bouleversement des conditions environnementales et climatiques.
46. **La population jeune, chaque jour plus importante, a un potentiel énorme, mais elle apporte aussi son lot de défis.** Les jeunes ruraux sont les agriculteurs, travailleurs et chefs d'entreprise de demain, et c'est en investissant dans la jeunesse rurale que l'on pourra recueillir des dividendes sur le plan démographique: réduction de l'extrême pauvreté, création d'emplois et sécurité alimentaire. Certains obstacles et défis subsistent toutefois. Les jeunes peinent à accéder au foncier, aux ressources naturelles, à la finance, aux technologies, au savoir, à l'information et à l'éducation. Le risque de ne pas trouver d'emploi est deux à trois fois plus élevé chez les jeunes que chez les adultes. Face à des

¹⁹ Doss C. et Quisumbing A. R., 2018, *Gender, Household Behavior and Rural Development*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, vol. 1772.

²⁰ Voir le *Rapport sur le développement rural 2019: Donner leur chance aux jeunes ruraux* (FIDA, Rome) pour une analyse détaillée de la jeunesse rurale. Selon la définition de l'Organisation des Nations Unies, les jeunes constituent la tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans. Quelque 500 millions de jeunes vivent en milieu rural, au sens strict du terme, dans les pays en développement, mais ils sont également nombreux à vivre dans les zones semi-rurales et périurbaines.

²¹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2019: Le travail en mutation*, Washington.

horizons bouchés, les jeunes ruraux sont plus susceptibles de migrer que les adultes. Pour créer de l'emploi dans les zones rurales et faire en sorte que les jeunes ruraux soient productifs, connectés et mobilisés, il convient de miser sur des politiques et des investissements qui élargissent les débouchés et l'innovation en milieu rural, tout en mettant particulièrement l'accent sur les freins que rencontrent ces jeunes.

47. **Au cours de la période couverte par FIDA11, d'importants progrès ont été accomplis pour ce qui est de l'intégration des enjeux de la jeunesse rurale dans les opérations du FIDA, et le premier Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2019-2021 a été approuvé** (voir l'examen à mi-parcours de FIDA11). La cible qui avait été fixée pour FIDA11, à savoir porter à 50% la part des projets tenant compte des jeunes, a été largement dépassée en 2019 puisque la proportion des projets ainsi classés a franchi la barre des 82%. Un modèle novateur de pôle intégré d'entrepreneuriat agricole destiné à créer des emplois pour les jeunes ruraux a été conçu et sera mis à l'essai au titre de FIDA11, l'objectif étant de créer 21 000 emplois pour les jeunes en Afrique. Le renforcement des capacités relatives à l'intégration des jeunes se poursuit grâce à l'Académie des opérations, et un module de formation en ligne a été mis au point sur les thématiques de l'inclusion sociale, dans le cadre d'un partenariat entre le FIDA, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la FAO. La Stratégie de collaboration du FIDA avec le secteur privé 2019-2024 (approuvée au titre de FIDA11) et le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC), que le FIDA a contribué à créer, tiennent tous deux explicitement compte de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes en milieu rural.
48. **Le FIDA s'emploie également à élargir les possibilités économiques en mobilisant les investissements des diasporas et en les acheminant à destination des entreprises rurales dirigées par des jeunes et des femmes dans leurs pays d'origine, et en mettant à profit les envois de fonds pour appuyer l'inclusion financière des jeunes.** Cette intervention novatrice, menée sous la houlette du Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds hébergé par le FIDA, a contribué à la mise en place de modalités permettant aux membres des diasporas d'investir une partie de leurs économies dans les débouchés économiques, y compris dans les situations de fragilité et de conflit, par exemple au Mali et en Somalie.
49. **À l'avenir, soucieux d'intégrer les enjeux de la jeunesse, le FIDA cherchera de plus en plus de nouvelles façons de créer des emplois en milieu rural dans les métiers liés à l'agriculture.** Le FIDA continuera d'intégrer la problématique des jeunes dans ses programmes de pays, notamment en s'attachant tout particulièrement à autonomiser et à rendre plus employables les adolescentes et les jeunes femmes, les jeunes autochtones et les jeunes handicapés. Un mécanisme permettant d'inclure régulièrement les jeunes dans les processus de gouvernance et les opérations de terrain du FIDA sera institué, par exemple par le biais du Conseil des jeunes des OSR. Les pôles régionaux bénéficieront d'un appui à la participation à l'élaboration des politiques, sur la base de données factuelles relatives aux mesures éprouvées de création d'emplois à destination des jeunes dans le secteur de l'entrepreneuriat agricole, données qui contribueront à cerner les possibilités d'investissement privé. En retour, les enseignements tirés de l'application de ce modèle de pôle intégré d'entrepreneuriat agricole seront transposés à plus grande échelle dans les programmes de pays du FIDA afin de créer davantage d'emplois au cours de FIDA12 et au-delà. Le fait de garantir l'accès des jeunes aux emplois créés dans le cadre des projets du FIDA contribue à pérenniser les résultats de ces derniers.

Promouvoir plus avant l'inclusion sociale – les personnes handicapées et les peuples autochtones

50. **On compte un milliard de personnes handicapées dans le monde; parmi elles, 80% vivent dans des pays en développement.** Il existe une relation étroite entre l'extrême pauvreté et le handicap, tant à l'échelle des individus qu'au niveau des ménages. Néanmoins, une étude récente du FIDA montre que les ruraux handicapés ont une activité économique, sont en mesure de gagner un revenu et ont donc la possibilité de s'engager dans une trajectoire productive pour sortir de l'extrême pauvreté²². Par ailleurs, le lien entre handicap et faible niveau de revenu n'est pas direct et il existe des moyens de rompre cette association et d'aider les personnes handicapées à s'affranchir de l'extrême pauvreté. Ces conclusions, associées aux données d'expérience d'autres organisations internationales, donnent à penser qu'il est possible d'inclure les personnes handicapées dans les interventions du FIDA²³. L'institution s'engage par conséquent à redoubler d'efforts pour inclure les personnes handicapées dans ses opérations au cours de FIDA12, certaines mesures ayant déjà été prises en ce sens pour FIDA11. Dans le cadre d'un projet récemment approuvé concernant le Ghana, un nouveau mécanisme de finance mixte permettra aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole en leur ouvrant l'accès à la finance agricole à des taux d'intérêt abordables.
51. **D'après les estimations, les peuples autochtones regroupent quelque 370 millions de personnes réparties dans près de 70 pays dans le monde, représentant 5% de la population mondiale, mais 15% des populations vivant dans l'extrême pauvreté.** Au fil des siècles, les peuples autochtones ont été dépossédés de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources au point d'être souvent contraints d'aliéner leur mode de vie. Dans de nombreux pays, en particulier en Amérique latine et en Asie, l'extrême pauvreté rurale se concentre de plus en plus dans les communautés autochtones et tribales. Marginalisés sur le plan économique, social, politique et culturel, les peuples autochtones protègent pourtant quelque 80% de la biodiversité mondiale et sont responsables de la gestion durable d'une part considérable des ressources naturelles dans le monde. En outre, leurs systèmes alimentaires d'exception sont ancrés dans des pratiques de subsistance durables, et leurs connaissances approfondies, diversifiées et localisées peuvent aider le monde à apprendre à s'adapter aux effets des changements climatiques et à les atténuer.
52. **Le FIDA porte une attention privilégiée aux peuples autochtones depuis plus de 30 ans, ces derniers étant considérés comme un groupe vulnérable prioritaire dans un certain nombre de stratégies de pays.** Actuellement, le portefeuille du FIDA vient en aide à plus de 6 millions de bénéficiaires parmi les populations autochtones dans 37 pays, pour un investissement direct total d'environ 930 millions d'USD. En 2009, le FIDA a approuvé sa Politique d'engagement aux côtés des peuples autochtones qui, outre des principes d'action, définit deux instruments opérationnels: i) le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones; ii) le Forum des peuples autochtones. À ce jour, 162 projets ont été financés par ce mécanisme dans 48 pays, pour un montant total de 5 millions d'USD. Quoique menés à petite échelle, ces projets, qui sont définis par les peuples autochtones, couvrent un large éventail d'activités dans des domaines aussi variés que la sécurité alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques, la conservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et le renforcement institutionnel. Le Forum des peuples autochtones permet aux représentants des organisations autochtones de dialoguer avec le FIDA, de discuter

²² Voir *Activités économiques des personnes handicapées dans les zones rurales: Nouvelles données factuelles et possibilités d'action du FIDA* (FIDA, 2019, Rome) pour consulter les données factuelles disponibles sur les personnes handicapées et les résultats de l'étude commandée par le FIDA.

²³ *Ibid.*

des politiques et des investissements en faveur du développement rural, de présenter leurs bonnes pratiques et de promouvoir la participation des organisations des peuples autochtones aux activités du FIDA au niveau national, régional et mondial.

53. **Conformément aux recommandations émanant du Forum des peuples autochtones, le FIDA s'engage au cours de FIDA12 à cultiver et à renforcer son partenariat avec les peuples autochtones et les organisations qui les représentent.** Entre autres initiatives, les efforts se poursuivront afin de renforcer les capacités institutionnelles des organisations autochtones, de favoriser la représentation des peuples autochtones (en particulier des femmes et des jeunes) dans les espaces de concertation internationaux, de veiller à ce que leurs besoins et leurs difficultés soient pris en compte dans les investissements et de renforcer les activités de gestion des savoirs.

Nutrition

54. **Il est peu probable que les cibles nutritionnelles fixées au titre de l'ODD 2 puissent être atteintes si les tendances actuelles se maintiennent.** Les chiffres concernant le faible poids à la naissance, l'émaciation et le retard de croissance progressent lentement. L'Afrique et l'Asie supportent le plus gros du fardeau de la malnutrition puisqu'on y trouve plus de 90% des enfants présentant un retard de croissance, plus de 80% des enfants émaciés et près de 75% des enfants en surpoids dans le monde²⁴. L'obésité est également en hausse à l'échelle mondiale, en particulier dans les zones rurales des PFR et des PRITI et de la tranche supérieure, et elle coexiste aux côtés d'autres formes de malnutrition²⁵. Pour combattre l'extrême pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, il convient de faire de la lutte contre la malnutrition un objectif clé des initiatives de développement rural.
55. **L'amélioration du niveau nutritionnel des populations rurales est l'un des volets essentiels du programme d'action de FIDA11** (voir l'examen à mi-parcours de FIDA11). La nutrition fait partie intégrante des stratégies et des engagements institutionnels du FIDA, et un Plan d'action pour la nutrition 2019-2025 a été approuvé en 2019. La cible fixée pour FIDA11 est de porter à 50% la proportion de projets intégrant la nutrition et, en 2019, ce critère a été satisfait dans 61% des projets. Les efforts concertés de renforcement des capacités engagés par le personnel du FIDA, les consultants et le personnel des unités de gestion des projets s'agissant de tenir compte des enjeux nutritionnels dans l'agriculture ont permis d'accroître le niveau d'information et de connaissance. Le fait que le FIDA préside le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies a largement contribué à l'établissement de partenariats, aux actions de plaidoyer en faveur de la nutrition et à l'instauration d'une certaine cohérence à l'échelle des Nations Unies sur cette thématique. Grâce à ces partenariats, le FIDA a pu apprendre d'autres organisations et diffuser les enseignements tirés de ses projets et de ses activités d'assistance technique. Malgré ces progrès, il reste toutefois encore beaucoup à faire pour accroître la contribution du FIDA au Programme mondial pour la nutrition.
56. **Dans le cadre de FIDA12, la nutrition restera une priorité pour le FIDA, et les nouveaux projets conçus capitaliseront sur les acquis de FIDA11 pour en accroître l'impact.** Le FIDA veillera à ce que le développement de l'agriculture soit envisagé dans le cadre plus large des systèmes alimentaires, en prenant en compte les intrants, la production, la transformation, la commercialisation et la consommation. Le FIDA promouvra également le rôle moteur des femmes dans les décisions relatives aux systèmes alimentaires, l'objectif étant de promouvoir la

²⁴ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques*, FAO, Rome.

²⁵ Bixby H. *et al.*, 2019, "Rising rural body-mass index is the main driver of the global obesity epidemic" in *Nature* 569, p. 260-264.

diversité dans l'agriculture et les régimes alimentaires. En outre, il mettra l'accent sur les espèces végétales et animales locales et indigènes, fera la promotion des cultures vivrières et des semences locales et diffusera les innovations et les savoirs locaux favorisant la viabilité sociale, économique et environnementale. Cette approche contribuera à cristalliser les cobénéfices générés au titre des autres thèmes transversaux, dans le cadre d'une programmation sensible aux enjeux nutritionnels.

Situations de fragilité et de conflit

57. **Les situations de fragilité et de conflit contribuent pour beaucoup à l'extrême pauvreté et à l'insécurité alimentaire.** L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que les États fragiles concentreront 80% des populations extrêmement pauvres à l'échelle mondiale à l'horizon 2030²⁶. Les situations de fragilité ont des incidences disproportionnées sur les personnes et les communautés les plus vulnérables, ainsi que sur les femmes et les filles, et sont l'un des principaux facteurs expliquant les migrations et les crises humanitaires²⁷. Il a été démontré que les situations de fragilité et de conflit sont un facteur clé de la montée récente de l'insécurité alimentaire²⁸. Elles sont aussi associées aux carences institutionnelles, qui diminuent l'impact des politiques et des programmes destinés à réduire l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire.
58. **Le FIDA achemine des ressources vers les zones en situation de fragilité et de conflit et recherche de nouvelles approches.** Au moins 25% des investissements consentis par le FIDA au titre de FIDA11 cibleront des situations de fragilité. Pour ajuster au mieux ses actions en faveur du développement, le FIDA réalise des évaluations de la fragilité et conçoit de nouveaux outils. Grâce à ces derniers, il pourra continuer de s'attaquer aux causes profondes de la fragilité, en particulier les carences institutionnelles et les problèmes de gouvernance. Parmi les outils intéressants, citons le Mécanisme pour les réfugiés, les migrants et les déplacements forcés, en faveur de la stabilité rurale (FARMS) (voir l'encadré 4). Le FIDA s'associe également avec d'autres acteurs capables de fournir une aide humanitaire, l'objectif étant de démarrer le montage des interventions de développement dès que les situations de crise s'apaisent.
59. **Pour traiter les causes sous-jacentes de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire, il faut démultiplier les approches et les ressources consacrées aux situations de fragilité et de conflit dans le cadre de FIDA12.** Dans les situations de fragilité et de conflit, le FIDA étendra l'utilisation des évaluations de la fragilité, des mécanismes existants et des nouveaux instruments de financement en cours d'élaboration. Par exemple, dans les contextes où les conflits sont liés aux changements climatiques, l'ASAP+ pourrait être l'un des moyens de remédier aux carences institutionnelles dans la mesure où le programme facilite l'établissement de partenariats avec la société civile là où les institutions publiques sont déficientes.

²⁶ OCDE, *États de fragilité*, 2018, Paris.

²⁷ Banque mondiale, 2019, *IDA19 Special Theme: Fragility, Conflict and Violence*, Washington.

²⁸ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2019, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018: Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, FAO, Rome.

Encadré 4

Créer des synergies avec les investissements consentis par le FIDA au titre du SAFP dans les situations de fragilité – l'exemple du FARMS

Le FIDA a créé le FARMS afin de mobiliser des ressources destinées à accroître sa proposition de valeur dans les situations de fragilité. La mise en place de cet instrument a été motivée par le Printemps arabe de 2011 et ses répercussions sociales encore palpables. Au premier rang de ces impacts, citons les déplacements massifs et forcés de population. L'afflux de millions de réfugiés syriens dans les pays voisins tels que la Jordanie et le Liban a créé une situation inédite sur le terrain, à laquelle le modèle classique par pays du SAFP n'était guère en mesure de faire face.

Les pays touchés par les effets du conflit en République arabe syrienne étaient réticents à l'idée d'emprunter de l'argent au FIDA pour répondre aux besoins pressants des réfugiés et des populations rurales exsangues qui les accueillaient. Selon eux, les migrations non contrôlées à grande échelle sont un "mal public" international pour lequel des actions rapides supplémentaires doivent être engagées sans alourdir la dette publique. Il fallait donc mettre en place un mécanisme de don qui agisse en complémentarité et en synergie avec le SAFP. Ce mécanisme a été pensé pour offrir des modalités d'engagement assez souples et plus rapides au regard des délais de traitement souvent longs exigés pour les projets d'investissement classiques du FIDA financés par l'emprunt souverain.

Le Mécanisme a vocation à aider les communautés d'accueil à faire face aux effets déstabilisants des crises et à procurer aux personnes réfugiées et déplacées des moyens d'existence rémunérateurs. Le FARMS situe délibérément son action au-delà du tourbillon des interventions de secours conduites par de multiples acteurs humanitaires et met l'accent sur les interventions sous-financées du spectre du développement qui visent le relèvement rapide. Ces dernières constituent la première étape vers un renforcement de la résilience et contribuent donc sensiblement à résorber le hiatus financier entre aide humanitaire et développement.

Le Mécanisme a permis de mobiliser environ 36,4 millions d'USD, réservés à 500 petits projets d'infrastructure communautaire rurale en Jordanie, au Liban, au Niger, en Somalie et au Soudan. L'objectif était de générer environ 1 million de journées de travail temporaire ainsi que 20 000 emplois à temps plein, principalement pour les jeunes.

Grâce aux financements, le FIDA a pu renforcer le volet de l'action contre la "fragilité" d'un projet financé par un prêt en Jordanie (Projet d'investissement en faveur des petits ruminants et de reclassement pour les ménages en situation de transition) et l'étendre aux réfugiés syriens. Citons également à titre d'exemple le Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa au Niger, spécifiquement pensé pour la situation particulière que connaît cette zone, qui accueille 250 000 personnes déplacées. Le programme met l'accent sur la gestion de l'eau et des terres ainsi que sur le renforcement du capital humain parmi les populations déplacées. Ces deux dimensions sont déterminantes pour favoriser une plus grande résilience à la fragilité, aux conflits et à la violence au Niger. Les ressources ont permis de financer la stabilisation de 700 hectares de dunes, par des techniques de fixation mécanique et biologique, ainsi que la mise en place de 6 stations rurales de pompage alimentées par l'énergie solaire, approvisionnant un total de 48 points d'eau destinés aux bergers locaux.

Source: Programme spécial pour les pays comportant des situations de fragilité: mise en œuvre de la stratégie du FIDA relative aux fragilités (EB 2019/126/R.20/Rev.2).

Établissement de partenariats, y compris avec le secteur privé

60. **Les partenariats stratégiques sont essentiels à l'exécution de la mission du FIDA et renforcent sa contribution à l'aide qu'il apporte aux pays pour qu'ils réalisent les ODD.** S'appuyant sur le Cadre de partenariat approuvé au titre de FIDA11, le FIDA cherchera à conforter son rôle de chef de file dans les enceintes mondiales, régionales et nationales de concertation sur les politiques au cours de la période couverte par FIDA12. Il entend ainsi jouer un rôle plus actif dans la mobilisation des partenaires autour d'un programme d'action commun et améliorer la planification et la réalisation des investissements visant les secteurs rural et agricole.
61. **Ce programme d'action fera écho aux priorités nationales, tout en s'inscrivant dans l'appui des objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour chaque pays.** Les partenariats avec les organisations de la société civile seront également encouragés, en particulier dans les situations de fragilité où des modalités d'exécution plus souples s'imposent.
62. **L'élargissement des partenariats avec le secteur privé et les fondations sera au cœur de FIDA12.** Conformément à la Stratégie de collaboration avec le secteur privé 2019-2024, ces partenariats viseront à mobiliser des savoirs, des financements privés et des investissements en faveur des MPME rurales, ainsi qu'à élargir les marchés et à accroître les revenus et les possibilités d'emploi des groupes cibles du FIDA. Le PSFP et l'ASAP+ seront deux des principaux mécanismes novateurs que le FIDA emploiera pour atteindre ces objectifs. Des

efforts particuliers seront consentis pour mettre à profit les partenariats avec les fondations sur les thématiques transversales, en particulier les changements climatiques. Point tout aussi important, on veillera à mobiliser des investissements privés pour appuyer le PPD, notamment les projets comprenant une composante axée sur les chaînes de valeur. L'approche 4P et les partenariats avec les sociétés privées seront étendus à un nombre accru de projets et de pays, l'objectif étant de mettre à l'essai et de reproduire à plus grande échelle les nouveaux outils technologiques et les solutions rentables destinés aux petits producteurs et aux femmes et hommes pauvres en milieu rural.

Coopération Sud-Sud et triangulaire, innovation et technologie

63. **Le nombre croissant d'activités de CSST entreprises à l'échelle régionale et nationale témoigne de l'engagement important du FIDA dans les activités hors prêts qui complètent le PPD.** Suite à l'approbation de la stratégie du FIDA en matière de CSST en 2016²⁹, l'institution a renforcé sa présence dans ce secteur par le biais de diverses initiatives telles que le Mécanisme de partenariat Chine-FIDA pour la coopération Sud-Sud et triangulaire, le Portail des solutions rurales, l'intégration de la CSST dans les nouvelles stratégies de pays, l'établissement de partenariats ad hoc avec les pays de l'hémisphère Sud, la participation à des manifestations mondiales et régionales sur la CSST, l'intégration transversale de la CSST dans ses opérations, et la mise en place d'une collaboration avec les OSR dans le cadre de la feuille de route commune pour la CSST. En 2018 et 2019, trois centres de CSST et de savoirs ont été établis à Addis-Abeba, à Brasilia et à Beijing afin de promouvoir une participation au niveau régional et national. Le FIDA a atteint la cible fixée pour FIDA10, à savoir intégrer la CSST dans au moins 50% des nouvelles stratégies de pays, et est en bonne voie pour dépasser la cible de 66% fixée pour FIDA11. Lancé en 2018, le Mécanisme de partenariat Chine-FIDA pour la coopération Sud-Sud et triangulaire a approuvé 15 projets pour un montant total de près de 7 millions d'USD. Pour FIDA12, le Fonds élaborera une nouvelle stratégie de CSST s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience et répondant à la demande croissante des États membres.
64. **Au cours de la période couverte par FIDA12, des efforts supplémentaires seront engagés pour mettre davantage l'accent sur les pratiques transformatrices dans le cadre de l'approche du FIDA en matière d'innovation technique.** De nouveaux efforts seront consentis pour cerner et analyser les innovations susceptibles de favoriser la transformation du monde rural au cours de la phase de conception des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et des projets d'investissement. Il s'agira en outre d'introduire l'innovation et le recours aux technologies dans les processus et les programmes du FIDA, dans le but particulier d'accroître l'efficacité et l'efficacité du développement. Une démarche souple viendra appuyer la collaboration engagée dans le cadre de différents types de partenariats et d'initiatives à l'échelon international et national, y compris les partenariats pilotés par les pouvoirs publics, les partenariats public-privé et les initiatives soutenues par les communautés. La Stratégie du FIDA relative aux technologies de l'information et des communications au service du développement, qui a récemment été approuvée, contribuera à améliorer l'offre de solutions technologiques aux pouvoirs publics et aux bénéficiaires, ainsi qu'à renforcer les capacités propres du FIDA. Une attention particulière sera accordée à la promotion de partenariats incluant les jeunes et les femmes.

IV. FIDA12: modèle et modalités opérationnelles

65. **Soucieux de renforcer son approche de programmation par pays au cours de FIDA12, le FIDA consolidera et élargira son modèle opérationnel, et diversifiera ses outils et instruments afin de promouvoir une**

²⁹ <https://webapps.ifad.org/members/eb/119/docs/french/EB-2016-119-R-6.pdf>.

transformation durable et inclusive du monde rural et des systèmes alimentaires. FIDA12 s'inscrira dans la continuité des quatre piliers du modèle opérationnel – mobilisation des ressources, allocation des ressources, utilisation des ressources et transformation des ressources en résultats en matière de développement. Ainsi, le PPD du FIDA ainsi que les ressources de base provenant des reconstitutions qui le financent demeureront au cœur du modèle opérationnel du FIDA. Le programme de travail global comprendra le PPD ainsi que d'autres actions visant à élargir le travail du FIDA, en particulier le PFSP et l'ASAP+, dont on trouvera la description dans la présente section (voir l'encadré 5 pour un aperçu des modalités pratiques de fonctionnement de ces outils).

A. Programme de prêts et dons

Mobilisation des ressources

66. **L'utilisation du PPD comme levier direct pour accroître l'impact en matière de développement est déterminante si le FIDA veut avoir les moyens de jouer le rôle qu'il s'est fixé dans l'architecture du développement.** Pour concrétiser ce rôle, il emploiera trois moyens. Premièrement, il misera sur le cofinancement des projets, afin d'augmenter la taille globale des projets d'investissement qu'il soutient et d'y mettre davantage l'accent sur l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire. Deuxièmement, il utilisera les projets d'investissement pour mobiliser des investissements privés responsables dans l'espace rural. Troisièmement, il mettra à profit son expérience des projets d'investissement pour éclairer le choix des politiques et des priorités nationales et reproduire à plus grande échelle les opérations réussies.
67. **Dans le prolongement de FIDA11, le maintien de niveaux élevés de cofinancement sera une dimension centrale du PPD pour FIDA12.** Les stratégies de cofinancement demeureront spécifiquement adaptées aux différentes régions dans lesquelles le FIDA intervient. En termes généraux, le FIDA cherchera à mobiliser auprès des pouvoirs publics, du secteur privé et des bénéficiaires d'importants cofinancements nationaux, fondés sur une meilleure articulation avec les priorités stratégiques et programmatiques nationales, le renforcement de ces dernières et un niveau élevé d'appropriation par les partenaires nationaux. Il fera également appel à de très importants cofinancements internationaux, en nouant des partenariats plus solides et plus étoffés, notamment, mais sans s'y limiter, avec les autres IFI. Cette mobilisation du FIDA garantit que l'investissement combiné mettra davantage l'accent sur la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire.
68. **Les investissements consentis par le FIDA dans le cadre du PPD visent particulièrement à mobiliser des investissements privés responsables à destination de l'espace rural, propres à étendre et améliorer les services et les marchés accessibles aux petits producteurs ruraux pauvres dans le cadre de l'approche 4P.** Cet objectif est généralement atteint dans les projets financés par le FIDA grâce: i) au financement de biens et services publics tels que la recherche et la vulgarisation, ou d'infrastructures économiques telles que les routes rurales et les marchés de gros, qui réduisent les risques et les coûts de transaction dans les opérations avec les petits producteurs des filières agricoles; ou ii) au renforcement des capacités des organisations paysannes afin qu'elles tiennent lieu d'agrégateurs pour les différents producteurs. Le nouveau PSFP permettra au FIDA d'investir directement dans des opérations du secteur privé et constituera à ce titre un outil clé, complémentaire du PPD, pour capter des investissements privés et en faire un moteur de croissance et de transformation du monde rural.

Allocation des ressources

69. **FIDA12 confirmera l'introduction d'une plus grande sélectivité dans le choix des pays et la tendance à des prêts moins nombreux et, dans la mesure du possible, plus volumineux en faveur d'un nombre restreint d'investissements sensiblement plus importants.** Le nombre de pays ciblés étant passé d'une centaine au titre de FIDA10 à 80 pour FIDA11, le montant moyen des prêts accordés a considérablement augmenté, passant de 31 millions d'USD pour FIDA10 à 40 millions d'USD pour FIDA11, tandis que la valeur moyenne des projets est passée de 60 millions d'USD à 114 millions d'USD (voir l'examen à mi-parcours de FIDA11). L'octroi de prêts plus importants va généralement de pair avec des effets améliorés en matière de développement et une plus grande maîtrise nationale. Les prêts d'un montant supérieur influent davantage sur les politiques et stratégies nationales et y contribuent plus efficacement³⁰. Dans les pays où les allocations sont insuffisantes pour que des prêts élargis puissent être accordés, le FIDA s'emploiera explicitement à utiliser ses ressources pour démultiplier l'influence et l'impact, y compris par le biais de cofinancements ou d'investissements axés sur les résultats. Une analyse de l'efficacité des critères de sélection des pays retenus pour FIDA11 pourrait aboutir à l'utilisation de critères modifiés pour FIDA12, qui répondraient aux besoins émergents du modèle opérationnel.
70. **Le FIDA conservera un SAFP comme mécanisme d'allocation des ressources du PPD et s'appuiera à la fois sur les besoins des pays et sur la performance pour déterminer les allocations des pays.** Au cours de FIDA12, les ressources du PPD resteront principalement destinées aux activités financées à des conditions particulièrement favorables dans les PFR et les PRITI. Elles seront allouées suivant les principes convenus avec les organes directeurs du FIDA, tout en tenant compte des limites inhérentes à la capacité d'absorption de chaque pays.
71. **Enfin, tous les projets d'investissement cibleront les populations rurales extrêmement pauvres et marginalisées, s'appuyant sur une connaissance fine des causes de l'extrême pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire au niveau national et local, ainsi que des vulnérabilités ou contraintes structurelles auxquelles font face les populations rurales.** Tous les projets viseront à permettre aux populations rurales pauvres d'accroître leurs revenus, d'améliorer leur sécurité alimentaire et de renforcer leur résilience face aux chocs; et tous obéiront à une approche permettant à la fois de créer des possibilités économiques au profit de ces groupes et de les doter des capacités individuelles et collectives requises pour qu'ils puissent en tirer parti. Pour garantir que toutes les activités cibleront les populations extrêmement pauvres et marginalisées, une nouvelle politique de ciblage s'inspirant des directives en matière de ciblage récemment approuvées sera mise en place au cours de FIDA12.

Utilisation des ressources

72. **Les COSOP et la participation connexe à l'élaboration des politiques stratégiques aux côtés des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, ainsi que d'autres partenaires de développement, permettront de tracer les contours de l'approche de programmation par pays du FIDA.** Les COSOP seront le principal outil employé pour diagnostiquer les difficultés et possibilités d'action pour le développement rural national, concevoir les composantes du programme complet du FIDA au sein du pays visé, définir les segments que les interventions doivent cibler, et déterminer la bonne combinaison d'instruments financiers et non financiers à retenir (y compris le PSFP et l'ASAP+). Ils aideront aussi le FIDA à déterminer comment utiliser au mieux ses instruments pour s'attaquer aux enjeux liés aux changements climatiques, à la fragilité, à

³⁰ Denizer C., Kaufmann D. et Kraay A., 2013, "Good countries or good projects? Macro and micro correlates of World Bank project performance" in *Journal of Development Economics*, Elsevier, vol. 105(C), p. 288-302.

l'égalité des sexes, à la nutrition et à l'inclusion des jeunes et des autres groupes marginalisés.

73. **Les COSOP seront alignés sur le nouveau Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et contribueront à l'analyse du paysage du développement national et des priorités relatives aux ODD.** Si la conception des COSOP continuera de se faire en partenariat avec les pouvoirs publics et dans le cadre d'une concertation élargie avec les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, cette approche sera encore renforcée grâce à un engagement accru auprès de ces acteurs, et on veillera désormais à ce que les COSOP soient en phase avec le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
74. **La clé du succès de FIDA12 sera de garantir que les instruments et les activités hors prêts seront combinés de manière synergique de façon à favoriser l'obtention de résultats de plus grande ampleur à l'appui de la réduction de l'extrême pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire.** Au titre de FIDA12, de nouveaux instruments (PSFP et ASAP+) seront utilisés pour financer des activités qui complètent le PPD, lui apportent une valeur ajoutée et renforcent son impact, tandis que les COSOP serviront de cadre à toutes les activités prévues.
75. **La participation du FIDA à l'élaboration des politiques au niveau national agit comme un levier qui permet de ramener à l'échelle nationale les données d'expérience des projets et des preuves localisées mais concrètes, d'aider les pouvoirs publics à créer un environnement porteur pour les politiques rurales favorisant l'investissement privé à tous les niveaux et de contribuer à la transformation durable et inclusive du monde rural.** Un nombre croissant d'opérations en cours de conception intègrent des buts et objectifs explicites pour le volet "politiques" et prévoient des ressources à cet effet. Cette approche permet d'influer sur des politiques, stratégies et programmes nationaux de niveau supérieur et ouvre la voie à une reproduction à plus grande échelle des projets éprouvés dans le cadre des stratégies nationales de développement rural. Au titre de l'approche de programmation par pays, au cours de FIDA12, les projets intégreront de plus en plus des objectifs élargis en ce qui concerne l'élaboration des politiques.
76. **À mesure que son architecture financière évolue, le FIDA proposera à ses États membres une gamme croissante de produits financiers et techniques dans des domaines en phase avec ses priorités stratégiques et son mandat et répondant à l'évolution des défis à surmonter pour réduire l'extrême pauvreté rurale.** Ces produits renforceront le PPD, le compléteront et accroîtront son impact. Certains sont déjà en cours d'expérimentation au titre de FIDA11. En voici quelques exemples:
- Les **prêts axés sur les résultats** sont un outil intéressant pour les décideurs nationaux, car ils permettent d'assurer la qualité des dépenses publiques. Le premier des deux investissements ainsi consentis par le FIDA, qui reflètent les approches projet et programme des prêts axés sur les résultats, démarrera bientôt en Chine et à Cuba. Sur la base des enseignements tirés de ces expériences, un nombre croissant de projets devraient être financés suivant cette approche.
 - Le FIDA cherchera à financer des **opérations de prêt régionales** là où la demande existe et où les conditions de mise en place sont réunies, s'appuyant sur les enseignements tirés des premières expériences menées en ce sens. Ces opérations permettent aux pouvoirs publics de s'attaquer à des enjeux transfrontières (par exemple l'utilisation des ressources naturelles ou les vulnérabilités climatiques) et à d'autres priorités (par exemple l'investissement dans l'infrastructure) pour lesquelles une action régionale

concertée s'impose. La première **opération de prêt régionale**, qui concerne le Bénin et le Togo, est en cours de conception, et une autre est envisagée pour les pays du G5 Sahel.

- Approuvés en 2018, les **instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets** (FIPS) sont à présent utilisés pour aider les pays emprunteurs au démarrage des projets, là où les capacités d'exécution sont faibles et où un appui initial renforcé se révèle nécessaire pendant la phase de démarrage. Les instruments FIPS permettront d'accélérer et d'ancrer plus solidement le démarrage des investissements financés dans le cadre du PPD, et ils devraient être de plus en plus utilisés pendant FIDA12.
- Le FIDA envisagera de recourir plus souvent à l'**assistance technique remboursable** à la fois pour diffuser ses connaissances et ses données d'expérience relatives à la réduction de l'extrême pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire et pour jouer un rôle qui pourrait se révéler important dans certains pays en contribuant à la mise en œuvre des politiques de réduction de l'extrême pauvreté rurale. Se concentrant en particulier sur les pays où les programmes de prêt sont limités ou inexistantes et où les gouvernements en font la demande, le FIDA compte cinq ensembles d'assistance technique remboursable en cours de conception ou d'exécution, et de nouveaux ensembles seront élaborés au titre de FIDA12, sur la base de ce corpus croissant de données d'expérience.

Transformation des ressources en résultats en matière de développement

77. **Les efforts visant à améliorer la qualité du portefeuille, la performance et les effets se poursuivront pendant FIDA12, une attention particulière étant portée à l'efficacité.** Il y a nécessairement un arbitrage à opérer entre le mandat du FIDA, qui consiste à engager des efforts de développement "jusqu'au dernier kilomètre" dans des zones reculées et avec des groupes extrêmement pauvres et marginalisés, et l'efficacité globale des investissements du FIDA. L'augmentation des allocations destinées aux pays les plus pauvres et en situation de fragilité représente également un défi majeur sur le plan de l'efficacité, principalement en raison des carences observées dans les institutions et les systèmes nationaux. C'est toutefois un défi qu'il faut impérativement relever, et le FIDA a déjà pris une série de mesures pour pallier le risque accru d'inefficacité, y compris par la formation du personnel et des unités de gestion des projets et programmes. Ce point sera encore amélioré pendant FIDA12; il s'agira de faire en sorte que la gestion de projet ne soit pas exclusivement centrée sur l'obtention de résultats et qu'elle s'adapte aux nouveaux défis et à des conditions changeantes. L'heure est à la gestion adaptative, qui consiste pour l'essentiel à prendre des décisions et des mesures d'ajustement en réponse à des contextes nouveaux ou changeants.
78. **L'accent mis sur la pérennisation de l'impact sera renforcé dans tous les projets, et un étroit suivi-évaluation sera assuré à cet égard dans tout le portefeuille.** Il est essentiel de planifier dès le départ les éléments nécessaires à la pérennisation de l'impact des projets (en mettant explicitement l'accent sur les trajectoires de reproduction à plus grande échelle et les stratégies de sortie), tout comme il importe d'en assurer le suivi ex post. Pendant FIDA12, les équipes de projet veilleront plus que jamais à ce que les projets intègrent dès la conception des stratégies de pérennisation de l'impact. Elles travailleront avec le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et la Division recherche et évaluation de l'impact pour s'assurer que la pérennisation de l'impact est évaluée et suivie. Les approches programmatiques au niveau des pays sont utiles pour garantir que le FIDA travaille aux côtés des gouvernements à la conception d'approches durables à long terme permettant de transformer le quotidien des populations et d'accroître l'appropriation des interventions au niveau des pays.

79. **L'impact des projets est d'autant plus pérenne que les partenaires publics comme les bénéficiaires ont la possibilité de s'approprier davantage les projets et les actions en amont, de définir et de créer des trajectoires de reproduction à plus grande échelle des projets ou d'utiliser d'autres stratégies de sortie.** Au cours de FIDA12, le Fonds étendra le recours aux instruments réputés favoriser l'appropriation des actions par les pouvoirs publics, tels que les prêts axés sur les résultats et les approches programmatiques. Pour favoriser l'adhésion des bénéficiaires au service de la pérennisation de l'impact, ces derniers seront plus étroitement associés à la gouvernance des projets appuyés par le FIDA au titre du cadre des retours d'information des bénéficiaires.
80. **Le manque de capacités des pouvoirs publics diminue la capacité à pérenniser l'impact des projets.** Lorsque le FIDA investit dans les pouvoirs publics, il contribue à développer les capacités requises pour que les prêts contractés par les gouvernements conduisent à un changement durable. Pour FIDA12, on veillera particulièrement à utiliser des outils et des mécanismes conçus pour accroître la capacité des gouvernements à assurer une gestion axée sur les résultats, améliorer le suivi-évaluation et renforcer d'autres domaines essentiels à la conception et à l'exécution d'approches durables.
81. **Le FIDA fera en sorte que des modalités de travail novatrices soient appliquées dans la totalité du programme de travail.** L'accent mis sur l'efficacité institutionnelle sera renforcé pour garantir que les paramètres de mesure concernés sont bien examinés et révisés. Les systèmes devront également être revus de sorte qu'ils couvrent tous les domaines d'action du FIDA. Le Système de gestion des résultats opérationnels et les initiatives visant à renforcer la transparence seront révisés et ajustés en fonction des besoins du modèle opérationnel de FIDA12.

B. Programme de participation du secteur privé au financement

82. **Le Programme de participation du secteur privé au financement (programme PSFP) a vocation à capter des investissements privés supplémentaires au profit des petits producteurs et des petites et moyennes entreprises (PME) en milieu rural.** Il sera lancé au cours de FIDA11, une phase d'intensification étant prévue pour FIDA12. Les investissements des acteurs privés en faveur des projets agricoles ruraux destinés aux petits producteurs sont historiquement bas, ce qui s'explique en grande partie par la perception de risque élevé dans le secteur agricole³¹, la faiblesse des montants investis et les coûts de transaction relativement élevés. Ainsi, les données factuelles semblent indiquer qu'à l'échelle mondiale les petits producteurs se heurtent à un déficit de financement de quelque 170 milliards d'USD. Rien qu'en Afrique subsaharienne, on estime que les PME rurales accusent un déficit de financement de 100 milliards d'USD³². Deuxième plus important investisseur multilatéral œuvrant au développement et ciblant la sécurité alimentaire dans le monde, le FIDA est idéalement placé pour engager patiemment des ressources et des compétences techniques pour résorber ce déficit. À cette fin, le FIDA travaille à l'établissement du programme PSFP, qui offrira une solution globale face aux obstacles financiers et aux contraintes de capacités qui tempèrent l'appétence des investisseurs privés pour les interventions ciblant les petits producteurs et les PME en milieu rural. Les projets du programme PSFP devront produire un impact en matière de développement, être solides sur le plan financier, respecter des normes

³¹ Les risques perçus peuvent être classés dans les catégories suivantes: i) risques opérationnels (sécheresse, nuisibles, climat, etc.); ii) risques de crédit (actifs et fonds propres insuffisants, incapacité à diversifier – offre de produits ou dimension géographique, etc.); iii) risques liés aux capacités (infrastructure limitée, manque de formation, exclusion sociale); iv) risques réglementaires/politiques (climat des affaires défavorable, maigre protection des intérêts commerciaux, discordance avec les priorités publiques).

³² <https://pathways.rafllearning.org/>.

environnementales et climatiques strictes, faciliter l'inclusion sociale et promouvoir une bonne gouvernance et la coordination des efforts des secteurs public et privé.

83. **Cette solution globale s'appuie sur l'approche de programmation par pays de FIDA12 et sur les premières consultations tenues avec les gouvernements pour aligner les projets du PSFP sur les objectifs stratégiques des pays.** Les projets du PSFP peuvent être conçus dans le cadre de projets en cours ou à venir du FIDA, tout en tenant compte de la séquence des activités de renforcement des capacités et de développement qu'il conviendra peut-être de mener avant de structurer et de concevoir un investissement privé viable. Dans la mesure où les capacités et les activités du PSFP seront disponibles en interne, il sera d'autant plus aisé d'envisager des synergies à fort impact entre les investissements publics et privés au sein du FIDA.
84. **Le modèle opérationnel du PSFP consiste d'une part à mobiliser des ressources auprès des États membres, d'investisseurs privés externes tournés vers l'impact, dont des fondations, et de mécanismes de financement mondiaux, et d'autre part à les affecter sous forme d'interventions à effet catalyseur qui viendront appuyer les projets ciblant les petits producteurs et les PME en milieu rural.** Pour ce faire, le PSFP mettra à profit l'actuelle proposition de valeur du FIDA, qui se décline comme suit: i) une approche exclusivement centrée sur le développement agricole et une compréhension fine des besoins de l'entrepreneuriat et du secteur agricoles; ii) une vision à long terme et un horizon d'investissement patient; iii) la réputation d'être un partenaire de confiance, capable de convaincre et de fédérer, grâce aux solides relations nouées sur le long terme avec les pouvoirs publics; iv) une présence sur le terrain offrant un accès privilégié à des données sur les agriculteurs et les écosystèmes agricoles; v) des possibilités de tendre des passerelles vers des projets, des dons et des mécanismes de financement mondiaux émanant du secteur privé; vi) une expertise avérée en tant qu'assembleur de financements innovants au profit du développement (voir l'encadré 5 sur le Fonds ABC); vii) de solides cadres de ciblage et de mesure de l'impact.
85. **Le PSFP complétera la palette d'outils du FIDA en l'enrichissant de nouveaux instruments financiers qui lui permettront de capter des investissements privés:**
- i) Les **instruments de financement** seront mis au service des bénéficiaires de façon directe et par le biais d'un éventail d'intermédiaires – il devrait s'agir principalement d'intermédiaires financiers, et non de financements publics obtenus des gouvernements par le FIDA. Le fait de faire appel à des intermédiaires financiers pour déployer les solutions de financement contribue à cibler de manière optimale les petits producteurs. Les coopératives, les PME et les agrégateurs pourront peut-être aussi prétendre à des financements. Parmi les instruments qui pourraient être offerts aux intermédiaires financiers, citons les prêts, les lignes de crédit ou les solutions de finance mixte selon les besoins des projets et conformément aux principes en vigueur par secteur³³. Il est possible que d'autres formes de financement – emprunt, apport de capitaux propres et formules hybrides – soient également proposées par le biais du PSFP aux sociétés et aux intermédiaires financiers travaillant avec de petits producteurs, afin de catalyser l'investissement et notamment de promouvoir une agriculture climatiquement rationnelle, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes. Le FIDA mobilisera ses compétences techniques dans le domaine du développement agricole et rural

³³ Le FIDA envisage de souscrire aux principes améliorés des institutions de financement du développement (IFD) pour le financement mixte concessionnel en faveur de projets du secteur privé, adoptés par d'autres IFD. Rapport commun du Groupe de travail des IFD sur le financement mixte concessionnel en faveur de projets du secteur privé, mis à jour en octobre 2018. <https://www.adb.org/sites/default/files/institutional-document/457741/dfi-blended-concessional-finance-report.pdf>.

au moment de proposer ces instruments (par exemple, en conseillant les intermédiaires financiers sur la conception de tableaux d'amortissement mieux adaptés aux cycles de culture pour les petits producteurs).

ii) **Des instruments de gestion du risque seront conçus et mettront l'accent sur:**

- a) **la gestion du risque de crédit, grâce à des accords de partage des risques ou à des garanties.** Par exemple, le fait d'apporter une garantie à un intermédiaire financier pour des prêts consentis à de petites productrices peut amener l'intermédiaire à revoir sensiblement à la hausse les montants qu'il est disposé à prêter. C'est particulièrement vrai pour les femmes, qui, souvent, n'ont aucun titre de propriété à engager à titre de garantie. Garantir les obligations adossées aux prêts consentis aux femmes pourrait débloquent des volumes de financement considérables en direction de ce marché sévèrement négligé.
- b) **la gestion des risques climatiques et de marché, grâce à des solutions d'atténuation et d'assurance des risques.** L'expansion du programme CACHET, actuellement mis à l'essai en Afrique de l'Ouest, sera envisagée. Le programme CACHET offre une protection aux agriculteurs lorsque les prix tombent en deçà du seuil de rentabilité ou lorsque la production est affectée par des catastrophes d'origine climatique. Ces instruments visent à conforter la confiance des agriculteurs pour qu'ils investissent dans des mesures d'amélioration de la productivité.

86. **Pour compléter son approche globale, le PSFP pourrait mettre en place des solutions personnalisées d'assistance technique permettant de réduire davantage les risques et d'aiguiser l'impact des projets en matière de développement.** Une assistance technique pourrait être proposée en parallèle des instruments de financement et de gestion du risque présentés plus haut, de sorte à résorber les déficits de capacité des bénéficiaires de financements accordés au titre du PSFP. Cette assistance technique pourrait appuyer la mise en œuvre de solutions novatrices et à fort impact ciblant les petits producteurs et les organisations qui les représentent, notamment afin qu'ils puissent concevoir leurs plans d'activité, appliquer des techniques appropriées de comptabilité et de gestion, améliorer la diversification des produits ou renforcer les avantages qu'ils retirent de leur intégration au marché et leur résilience face aux changements climatiques.
87. **Le PSFP s'inscrira dans une logique de complémentarité, et non de concurrence, avec les autres activités des IFI consacrées à la participation du secteur privé à l'agriculture.** Premièrement, le PSFP élargira la gamme des possibilités d'investissement en mobilisant le vaste portefeuille du FIDA, son expertise sectorielle et son solide réseau. Le large maillage et la grande expérience du FIDA dans le secteur agricole et les zones rurales contribueront à l'émergence de projets que d'autres IFI pourraient aider à cofinancer et à structurer, débouchant sur une collaboration mutuellement bénéfique. Deuxièmement, le FIDA peut cibler des investissements de plus petite échelle en lieu et place de grands projets d'entrepreneuriat agricole (qui sont au cœur de l'action d'autres IFI et partenaires de développement)³⁴ pour capter des financements au profit de segments de l'entrepreneuriat agricole largement oubliés. Les financements du PSFP seront spécifiquement adaptés à la capacité d'absorption et aux besoins de

³⁴ Par exemple, le Rapport annuel 2019 de la Société financière internationale fait état de trois projets d'entrepreneuriat agricole financés à hauteur de 35 millions d'USD en Inde, de 35 millions d'EUR en Afrique du Sud et de 100 millions d'USD en Amérique latine. De même, la valeur moyenne des projets menés au titre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) s'élève à environ 15,5 millions d'USD (voir le portefeuille du guichet secteur privé du GAFSP – projets approuvés en mai 2016).

financement des petits producteurs, des organisations qui les représentent et des populations rurales auxquelles ils appartiennent.

88. **Le PSFP constituera un programme distinct, administré séparément du Fonds ABC.** En parrainant le Fonds ABC, le FIDA a franchi une étape fondamentale dans ses relations avec le secteur privé. Alors qu'il n'a investi qu'un montant modeste de ressources propres (3,5 millions d'USD), le FIDA est parvenu à faire éclore une structure complexe et à capter auprès de ses partenaires des annonces de contribution représentant 50 millions d'EUR de capital patient pour la tranche de première perte (voir l'encadré 5). Grâce à l'expertise acquise lors de la structuration du Fonds ABC, le PSFP couvrira des montants de transaction supérieurs et aura une portée géographique plus vaste et une plus grande variété de sources de financement. Il pourra être utilisé dans tous les États membres du FIDA (plus d'une centaine), là où le Fonds ABC cible actuellement 10 pays; il offrira une plus grande palette d'instruments en complément des opérations du FIDA axées sur le secteur public; il mettra à profit le statut du FIDA, qui est à la fois un organisme spécialisé des Nations Unies et une IFI, pour mobiliser des financements destinés à répondre aux besoins en pleine évolution des petits producteurs; il confèrera au FIDA la pleine maîtrise des décisions relatives à la conception des projets et aux placements.
89. **Les projets du PSFP pourraient également bénéficier des activités de réduction des risques menées dans le cadre de l'ASAP+.** Des interventions ciblées et programmées avec précision dans le cadre de l'ASAP+ pourraient permettre de faire face à des défis très spécifiques; elles seront conçues de façon à combattre rapidement l'insécurité alimentaire et ses causes climatiques sous-jacentes, qui ont de graves effets sur les petits producteurs. Les interventions de l'ASAP+ pourraient contribuer à atténuer les risques et à améliorer les conditions entourant l'investissement privé dans le cadre du PSFP.

Encadré 5

Le FIDA en tant qu'assembleur de financements affectés au développement de l'agriculture: le Fonds ABC

La conception et le parrainage du Fonds ABC par le FIDA démontrent le rôle catalyseur que ce dernier joue en tant qu'assembleur de financements pour le développement. Le Fonds ABC vise à capter des financements au profit du "maillon manquant" de l'entrepreneuriat agricole rural, en réduisant les risques du secteur par le biais d'une structure en capital comportant une tranche de première perte, d'une assistance technique ciblée et d'un solide développement de la réserve de projets. Le maillon manquant comprend les entrepreneurs agricoles travaillant à une échelle insuffisante pour accéder à des financements commerciaux raisonnables, mais à une échelle trop grande pour pouvoir prétendre aux microfinancements.

Le Fonds ABC est un fonds d'investissement indépendant, axé sur l'impact et géré par des acteurs externes. Il investit dans des PME rurales et des organisations de producteurs, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes entrepreneurs agricoles. Après avoir parrainé l'établissement du Fonds ABC, le FIDA a mobilisé des engagements en première perte pour un montant de quelque 50 millions d'EUR auprès de ses partenaires – Union européenne (UE)/Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), Luxembourg et Alliance pour une révolution verte en Afrique. En outre, aux côtés de l'UE/ACP, le FIDA a apporté 3,5 millions d'USD sous forme de dons au profit d'un mécanisme d'assistance technique.

Le FIDA est parvenu à mobiliser 9 millions d'EUR supplémentaires auprès d'un donateur, la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse. Le FIDA sollicitera prochainement l'aval du Conseil d'administration afin d'investir ce financement dans la tranche de première perte du Fonds ABC. Il s'agira de l'un des premiers projets du FIDA axés sur le secteur privé. À ce jour, plus de 15 propositions de placement ont été examinées par le comité de placement du Fonds ABC pour des projets menés en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Mali et en Ouganda; le premier placement a été décaissé en décembre 2019 afin de soutenir une coopérative cacaoyère en Côte d'Ivoire et de lui permettre d'aider jusqu'à 2 700 petits producteurs à mieux s'intégrer aux marchés.

C. ASAP+

90. **Afin de lutter contre les changements climatiques, qui constituent l'un des principaux facteurs d'insécurité alimentaire, le FIDA va lancer l'ASAP+, un programme qui fournira, pour l'essentiel, des financements climatiques fondés sur des dons.** L'ASAP+ repose sur les acquis de l'ASAP (voir l'encadré 3)

et fournit des réponses à celles et ceux qui craignent que l'accroissement du financement de l'action climatique ne soit pas compatible avec les objectifs de réduction de l'extrême pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire³⁵. Ce programme traduit aussi la reconnaissance du fait qu'il faut des approches plus intégrées de la conception des mesures d'adaptation et d'atténuation et des stratégies de résilience destinées aux communautés rurales en situation de fragilité ou faisant face à la dégradation de l'environnement, aux changements climatiques, à l'évolution des régimes alimentaires, aux migrations et aux changements démographiques.

91. **Le financement ASAP+ relèvera à 100% du financement de l'action climatique, tout en allant plus loin que l'ASAP.** Tout d'abord, il mettra davantage l'accent sur l'atténuation, considérée à la fois comme un "coavantage" important de l'adaptation et comme un moyen efficace de réduire les émissions des petits producteurs. Ensuite, il accordera une plus grande place au lien entre climat, nutrition, genre, jeunes et inclusion sociale. Troisièmement, le financement de l'action climatique devant toucher les personnes dans le besoin, il fera la part belle aux PFR, notamment aux pays qui sont en situation de surendettement, de fragilité et de conflit. De plus, les leçons des problèmes de décaissement rencontrés par l'ASAP ayant été tirées, on prévoira dans l'ASAP+ la possibilité d'une mise en œuvre par le biais de la société civile (ONG ou autres entités des Nations Unies) en complément de l'action des pouvoirs publics.
92. **Dans la droite ligne de la pratique normale du FIDA et de son mandat, ASAP+ ciblera les communautés rurales, les petits producteurs et les ménages les plus exposés à l'insécurité alimentaire, les plus marginalisés et les plus touchés par les changements climatiques.** Les thèmes transversaux (genre, nutrition et jeunes) joueront un rôle central dans le programme. L'interconnexion entre ces thèmes est évidente. Ce sont souvent les femmes qui dispensent les soins et fournissent l'alimentation et les carburants, et elles sont les plus vulnérables en cas d'inondation ou autres catastrophes naturelles. Les actions en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes constituent des éléments centraux de la résilience. Les enfants et les jeunes sont souvent ceux qui doivent s'éloigner du foyer pour trouver du travail quand des événements climatiques (l'intensification des sécheresses par exemple) font peser une pression insoutenable sur la famille. Enfin, des régimes alimentaires sains et des connaissances en matière de nutrition pour tous les membres de la famille, notamment pour les femmes qui font les choix alimentaires pour leurs enfants, sont des conditions nécessaires à une sécurité alimentaire généralisée. L'ASAP+ comprendra des approches et des procédures permettant aux projets d'exploiter et de maximiser les coavantages d'une agriculture résiliente face aux changements climatiques s'agissant de ces thèmes.
93. **Le programme se distinguera également par la priorité donnée aux PFR, notamment aux pays surendettés ou en situation de fragilité, pour que le financement de l'action climatique soit apporté là où il est le plus nécessaire.** L'ASAP+ soutiendra les pays les plus pauvres et les plus dépendants de l'agriculture, qui sont aussi ceux qui se heurtent aux difficultés les plus grandes en matière d'exposition aux changements climatiques, d'insécurité alimentaire, de pauvreté rurale extrême, de fragilité et de faiblesse des capacités institutionnelles. En outre, des dispositions seront prévues pour les petits États insulaires en développement, qui sont particulièrement exposés aux changements climatiques et où les moyens d'existence durables des petits producteurs sont extrêmement menacés.

³⁵ Voir le rapport d'Oxfam, *Les Vrais Chiffres des financements climat. Où en est-on par rapport à l'engagement des 100 milliards de dollars?* (2018).

94. **Afin de surmonter les difficultés rencontrées lors de l'exécution du premier modèle de l'ASAP, l'ASAP+ fonctionnera selon une approche plus flexible et plus agile de l'impact.** Le programme ASAP a obtenu des résultats considérables, mais les progrès ont parfois été entravés par le lien fort avec les processus publics. Pour surmonter ce problème, outre la collaboration avec les États, l'ASAP+ passera par des ONG et d'autres entités non publiques, notamment dans les pays où les niveaux de vulnérabilité aux changements climatiques et à l'insécurité alimentaire sont élevés et où l'exécution des programmes risque de pâtir des insuffisances des capacités institutionnelles et du surendettement³⁶. Le choix des partenaires d'exécution dépendra de leur engagement local, de leurs capacités opérationnelles et de leur expérience du développement agricole et des programmes de sécurité alimentaire. Il tiendra également compte des données empiriques disponibles et des rapports détaillés établis sur les initiatives passées et sur leur impact. Le caractère novateur de ces modalités d'exécution réside dans le fait qu'elles reposent sur les expériences du FIDA et s'appuient sur les partenariats pour étendre et systématiser le modèle.
95. **Les interventions de l'ASAP+ seront considérées comme un élément essentiel de l'approche programmatique du FIDA au niveau des pays. Le COSOP et la participation à l'élaboration des politiques nationales constitueront le point d'accès à l'ASAP+.** L'objectif de l'ASAP+ est d'optimiser les résultats pour les groupes cibles du FIDA par des interventions déterminantes et adaptées aux besoins, réalisées au bon moment et capables de susciter des synergies entre les interventions de développement à long terme et les solutions de financement climatique efficaces et fondées sur les faits afin de renforcer la résilience. Ce qu'apporte l'ASAP+ et ce qui le rend unique en son genre, c'est sa capacité à créer des synergies entre différentes modalités d'intervention (PPD et PSFP). Dans les COSOP, le FIDA analyse les plans d'action climatique nationaux ainsi que les contributions déterminées au niveau national, et évalue les principaux facteurs qui minent la sécurité alimentaire des groupes extrêmement pauvres et marginalisés. Le programme de concertation sur les politiques, de son côté, permet de recenser les interventions susceptibles de compléter les opérations appuyées par le FIDA dans le pays ou, au besoin, les investissements du secteur privé. Les propositions devront être soutenues par les pouvoirs publics, et les fonds seront alors intégrés au programme de pays au sens large.
96. **Afin d'assurer la cohérence avec l'approche programmatique, on choisira les interventions du programme ASAP+ en fonction de leur complémentarité avec les actions en cours de leur potentiel d'obtenir un impact de développement et de reproduction à plus grande échelle.** Compte tenu de l'expérience de l'ASAP, plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs seront utilisés pour la sélection des projets en fonction de leur pertinence. Cette sélection aura pour but principal de garantir l'intérêt clair et démontrable des dons de l'ASAP+ pour les opérations du FIDA et les populations cibles. Pour orienter cette évaluation des propositions, on élaborera un cadre de résultats de l'ASAP+. Celui-ci comprendra des indicateurs clés définissant les principaux critères de sélection des projets, notamment le nombre de membres des ménages de petits producteurs pauvres dont la résilience climatique et la sécurité alimentaire ont augmenté grâce à l'intervention. Le financement ASAP+ ne sera donc pas automatique, mais sera évalué au cas par cas.

³⁶ Les données disponibles indiquent que les 16 pays sur 40 où la sous-alimentation est la plus importante sont également ceux qui reçoivent des fonds au titre du CSD ou des fonds octroyés à des conditions particulièrement favorables au titre de FIDA11. Le nombre réel est plus élevé, mais les données relatives aux indicateurs de sécurité alimentaire issues du rapport intitulé *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, publié par la FAO, ne sont pas disponibles pour six (soit 21%) des pays qui bénéficient du CSD ou de fonds octroyés à des conditions particulièrement favorables.

97. **La première intervention au titre de l'ASAP+ débutera pendant le cycle de FIDA11. L'objectif recherché sera de rationaliser les procédures, renforcer la théorie du changement et le cadre de résultats, établir des liens avec les partenaires existants et potentiels, et bâtir un programme exhaustif intégré à FIDA12.** Afin de favoriser l'agilité de la phase de démarrage, priorité sera donnée aux interventions susceptibles de compléter des projets en phase de conception ou des interventions axées sur les enjeux climatiques dans les opérations en cours.

D. Programme ordinaire de dons

98. **Ces dernières années, les opérations du programme ordinaire de dons du FIDA ont représenté 6,5% du PPD prévu au titre de chaque cycle de reconstitution des ressources, et ce programme a donné la preuve de sa pertinence en tant qu'instrument de financement de la concertation sur les politiques, du travail d'analyse, de la génération de savoirs, du renforcement des capacités et de l'innovation.** Les activités financées dans le cadre de ce programme comprennent des dons spécifiques à un pays, ou des dons de portée régionale ou mondiale. Des dons ont été utilisés pour des essais pilotes d'innovations et ont servi à financer des activités hors prêts comme la gestion des savoirs, la concertation sur les politiques et l'établissement de partenariats, qui ne sont financées ni par des prêts ni par les budgets administratifs ou d'autres ressources supplémentaires dont dispose le FIDA. Plus récemment, des dons ont servi à financer des programmes d'ensemble de renforcement des capacités destinés à stimuler les capacités à l'intérieur d'un pays et, en fin de compte, à parvenir à une meilleure performance et à accroître l'impact du portefeuille des opérations.
99. **Néanmoins, une réforme est nécessaire pour faire du programme ordinaire de dons un instrument plus pertinent et plus souple dans le cadre de l'évolution du modèle opérationnel du FIDA.** Le programme de dons fait actuellement l'objet d'un réexamen du point de vue de son enveloppe financière globale, considérée comme financièrement non durable compte tenu des problèmes actuels liés au remboursement du CSD. Cette situation a conduit à un débat stratégique plus général sur le meilleur usage possible des ressources ordinaires disponibles sous forme de dons. Pour l'avenir, diverses orientations conceptuelles sont envisagées: i) renforcer les liaisons entre les dons et la participation à l'élaboration des politiques et les investissements au niveau des pays; ii) accorder la préférence à des projets de plus petite taille financés par des dons mettant davantage l'accent sur les partenariats stratégiques et la mobilisation de cofinancements; iii) établir clairement une différenciation entre l'instrument ordinaire des dons, d'une part, et le PSFP et l'ASAP+, d'autre part; iv) accorder une attention accrue à l'exécution des dons, aux résultats et à la gestion des savoirs. Quelques points faibles ont été recensés dans le cadre de précédentes évaluations³⁷, spécialement en termes de prise en compte des résultats par le biais des opérations de prêt du FIDA et de la diffusion des savoirs générés à des fins d'apprentissage et de reproduction à plus grande échelle. L'efficacité et l'efficience de l'instrument des dons font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre duquel on produira des données concrètes empiriques sur les résultats atteints par

³⁷ Le principal document d'évaluation est le rapport de l'évaluation au niveau de l'institution de la Politique en matière de dons conduite en 2014, qui a servi de base à la préparation d'une nouvelle politique en matière de dons, en 2015. On peut également citer d'autres évaluations: i) analyse en 2018 par le Groupe assurance qualité des bénéficiaires récurrents de dons: Centre mondial d'agroforesterie, Centre international d'agriculture tropicale, Centre international de recherche agricole dans les zones arides, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Société de formation régionale au développement rural; ii) en 2018, évaluation réglementaire de l'impact des variétés améliorées sur la pauvreté et le bien-être; iii) en 2017-2018, évaluation du FIDA par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales; iv) en 2017, synthèse d'évaluations, par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, de la concertation sur les politiques au niveau des pays.

le programme, qui éclaireront la révision de la Politique du FIDA en matière de dons, en 2020.

Encadré 6

Afrique de l'Ouest et du Centre: adapter les programmes de pays aux besoins des pays

La région Afrique de l'Ouest et du Centre est particulièrement touchée par la pauvreté et la fragilité. Au cours des dernières années, une amélioration de la performance économique a placé un grand nombre de pays de cette région sur la voie de la réduction de la pauvreté, mais certains autres luttent pour parvenir à des progrès durables et d'autres encore accusent un retard significatif: différents stades de la transition vers le développement exigent des réponses diversifiées. Au cours de la période de FIDA11, le FIDA a adapté son appui aux stratégies de développement propres aux différents pays en utilisant de nouveaux instruments – approche qui sera consolidée et renforcée durant FIDA12.

Le Ghana et le Sénégal, dont les économies sont à prédominance rurale, figurent parmi les pays dont la croissance est la plus rapide au monde. Au Sénégal, le FIDA collabore avec la Banque mondiale à l'appui du Gouvernement pour diversifier la production agricole dans le bassin arachidier du centre du pays. Il s'agit d'une opération de prêt axée sur les résultats dont les décaissements seront conditionnés par la réalisation de produits vérifiables. Au Ghana, le FIDA conçoit, conjointement avec la société Mars Inc., un projet visant au renforcement du secteur du cacao, notamment par le biais de la numérisation.

Le Togo est l'un des pays les plus pauvres de la planète et sa population est jeune. Au cours de la période de FIDA11, un complément a été apporté au financement des jeunes entreprises agricoles sous la forme d'un mécanisme fondé sur des incitations, destiné à atténuer les risques dans les filières, à appuyer le développement du secteur privé, et à créer des emplois pour les jeunes – un modèle réussi déjà testé au Nigéria.

En République centrafricaine et en République démocratique du Congo, le FIDA collabore avec des partenaires pour améliorer les infrastructures rurales, dont l'état constitue l'une des principales entraves à la transformation du monde rural. Des mécanismes de suivi par des tiers sont en cours d'établissement afin d'accroître la satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de la prestation des services, ce qui renforce la légitimité de l'État – cette question étant source de conflit et de fragilité. Il est essentiel, dans les situations de fragilité, d'assurer un démarrage sans heurt des projets, facilité dans ces cas par les instruments FIPS.

Cabo Verde et la Guinée équatoriale sont des PRI n'ayant pas bénéficié d'allocations au titre du SAFP durant la période de FIDA11. Ces deux pays ont réalisé des progrès vers la réduction de la pauvreté, mais se heurtent encore, dans les zones rurales, à des difficultés qui peuvent être surmontées grâce aux savoirs et aux compétences du FIDA. Par le biais de l'assistance technique remboursable (ATR), le FIDA aide la Guinée équatoriale à concevoir son premier programme agricole détaillé en plus de 20 ans. L'ATR est aussi l'instrument choisi pour aider Cabo Verde à mobiliser des ressources auprès de sa diaspora afin de financer des techniques d'irrigation évoluées pour les petits producteurs.

On observe aussi l'apparition d'une dimension régionale de la transformation du monde rural, ce qui traduit une volonté politique plus marquée dans la plupart des pays. En partenariat avec la Société financière internationale et le Fonds ABC, le FIDA cofinance un couloir noix de cajou au Bénin, au Ghana et au Togo. Également au Bénin et au Togo, la première opération régionale de prêt du FIDA remet en état les marchés transfrontières et établit des liaisons entre les nouveaux marchés satellites pour stimuler les échanges transfrontières. Cette stimulation des échanges figure aussi parmi les objectifs d'un don régional exécuté dans l'ensemble du Sahel en partenariat avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. Une plus forte participation à l'élaboration des politiques sous-tend ces efforts, dans le cadre desquels le FIDA copréside avec les gouvernements sept groupes de coordination agricole dans la région, alors qu'il n'y en avait aucun durant FIDA10.

Durant le cycle de FIDA12, ces instruments seront renforcés et auront pour compléments l'ASAP+ et le PSFP, ce qui facilitera la poursuite de l'adaptation des interventions du FIDA aux conditions spécifiques à chaque pays. Dans les PFR comme le Bénin et le Togo, où les politiques et les programmes en matière climatique souffrent de la lenteur de l'exécution, l'ASAP+ peut offrir aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des ressources qui permettront d'accélérer l'obtention de résultats et de renforcer les capacités nationales. Dans les zones touchées par un conflit ou en situation d'instabilité, comme le Sahel, l'ASAP+ fera fond sur des acteurs non gouvernementaux expérimentés pour encourager l'adaptation aux changements climatiques dans les régions où l'État est peu présent. Le PSFP peut financer le chaînon manquant dans de nombreux pays en transition, comme la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Sénégal, en parrainant des investissements dans des activités d'agroentrepreneuriat suscitées par des programmes du FIDA en cours destinés aux jeunes ruraux.

E. Efficience organisationnelle

100. **La capacité du FIDA de réaliser son mandat et d'apporter une contribution significative au Programme 2030 dépend, dans une large mesure, de deux facteurs: l'existence d'une stratégie de gestion du risque et l'adéquation des ressources humaines.** Pour le renforcement des ressources humaines, comme pour la gestion du risque, un élément est essentiel: il faut que soient en place des procédures renforcées en matière de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La présente section couvre chacun de ces domaines clés.

Renforcement organisationnel et des ressources humaines

101. **Afin de réaliser un programme ambitieux et d'éviter efficacement les futurs écueils, le FIDA a commandé un examen des ressources humaines qui devra fournir des éclairages pour deux horizons temporels distincts (2019 et 2024) comme point d'orientation pour les buts du FIDA en 2030.** L'examen des ressources humaines a porté sur trois domaines distincts:
- i) analyse approfondie des compétences et des capacités des ressources humaines dont dispose aujourd'hui le FIDA et des conséquences que cela entraîne pour la réalisation des programmes de travail actuel (2019) et futur (2024, 2030) de l'organisation, compte tenu d'une possible évolution fondamentale de la stratégie et du modèle opérationnel de l'organisation découlant de la vision de FIDA 2.0;
 - ii) proposition de valeur des employés (en mettant l'accent sur la compétitivité de l'ensemble des prestations) – afin de comparer la capacité du FIDA d'attirer et de retenir les meilleurs éléments, en prenant pour référence des institutions similaires pertinentes, et spécialement d'autres IFI;
 - iii) évaluation de deux éléments facilitateurs stratégiques en matière de ressources humaines, considérés comme fondamentaux pour la réalisation des aspirations résultant des domaines i) et ii) – gestion de la performance, et processus opérationnels et technologie.
102. **Prenant pour base les résultats de cette étude et les discussions avec le Conseil d'administration, le FIDA poursuit un ambitieux programme de transformation suivant trois axes de travail principaux: personnes, processus et technologie.** Les modifications envisagées dans ces domaines appuieront la vision exprimée dans FIDA 2.0 et FIDA12, et concernent la planification stratégique du personnel, la gestion de la performance, la restructuration des processus opérationnels et la gestion des risques institutionnels, entre autres. Dans ce contexte, **le programme relatif aux ressources humaines pour FIDA12 sera axé sur les trois domaines d'action suivants:**
- i) Envisager la possibilité d'une expansion des effectifs pour faire face à un programme plus vaste et plus complexe. Le nombre et le profil des agents supplémentaires dépendront du niveau d'ambition au titre de FIDA 2.0 et des résultats de la Consultation sur FIDA12.
 - ii) Évaluer et rechercher les possibilités de favoriser l'automatisation, qui pourrait conduire à réduire les besoins de certaines compétences. Cette mesure aura pour complément le recrutement de compétences spécialisées dans les instruments opérationnels et financiers, domaines dans lesquels il n'est pas facile de développer ou d'améliorer les compétences du personnel existant. Les mesures visent à faire en sorte que le FIDA soit efficient et adapté à l'objectif visé.
 - iii) Mettre en œuvre un système efficace de gestion de la performance et des conséquences, qui ira de pair avec une profonde reconfiguration des processus opérationnels et l'optimisation de la technologie du système.
- L'investissement ciblé dans les capacités, d'un montant pouvant atteindre 12 millions d'USD, approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2019 – ayant pour condition un plan d'exécution sur deux ans et axé sur les dépenses non récurrentes –, est un élément clé de la réalisation de ce programme.
103. **Ces mesures viseront à lutter contre la difficulté d'attirer des talents spécialisés et de créer les conditions propices pour que le personnel en place soit à même de réaliser une performance élevée.** Il existe un fossé entre les ensembles de prestations offerts par le FIDA et d'autres IFI aux membres

du personnel du cadre organique et du niveau des directeurs (33% de moins pour le personnel du cadre organique et 65% pour les postes de directeur et de niveau supérieur), d'où découlent des difficultés sur le plan du recrutement. Il existe également des possibilités de rationaliser les fonctions et d'accroître les incitations, afin de faciliter l'amélioration de la performance. Le système des ressources humaines doit être organisé de manière à assurer la juste combinaison de personnels et à leur offrir la possibilité de donner le meilleur d'eux-mêmes.

104. **Dans son approche de la gestion des talents nouvellement conçue, dans laquelle la gestion de la performance occupe le premier rang, le FIDA veillera principalement à ce que celle-ci soit efficacement liée à toutes les autres composantes des ressources humaines (mobilité, promotion, développement, planification de la succession, etc.).** Le FIDA a déjà entrepris de mettre en parallèle les politiques et procédures en matière de ressources humaines et la nécessité d'une gestion efficace des conséquences. Une nouvelle politique de promotion et un nouveau cadre de mobilité ont été introduits afin de garantir un personnel hautement performant dont la progression de carrière soit fondée sur le mérite. De même, des ajustements sont actuellement apportés à la politique et aux processus existants de gestion de la performance pour permettre une évaluation rigoureuse des buts et objectifs de performance annuels et garantir un alignement adéquat sur les objectifs institutionnels.
105. **En ce qui concerne l'avenir, le FIDA va continuer d'examiner les conclusions de l'examen des ressources humaines et d'en affiner l'analyse en vue de leur mise en œuvre dans le cadre d'une approche séquentielle.** Les deux examens importants conduits en 2019 auront des conséquences sur la plateforme de prestation de services du FIDA. Les éventuelles améliorations devront être compatibles avec l'ambition du FIDA durant FIDA12 et la vision de FIDA 2.0. Le travail préparatoire pour les domaines recensés dans les examens débutera en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2021.

Gestion du risque

106. **Pour le FIDA, l'une des priorités institutionnelles consiste à améliorer le Cadre de gestion des risques pour en assurer la cohérence avec l'évolution du modèle opérationnel du FIDA, sa nouvelle architecture financière et ses initiatives stratégiques.** Au cours des 18 derniers mois, la direction s'est concentrée sur les politiques et mesures clés à adopter pour améliorer la gestion du risque dans des domaines essentiels dans l'ensemble de l'organisation. L'amélioration du cadre de gestion du risque financier a renforcé la structure financière du FIDA, appuyant une approche plus rigoureuse de la gestion des fonds propres et une meilleure gestion des risques de liquidité, de crédit et de change. En outre, des mesures ont été adoptées pour garantir la viabilité financière du CSD et introduire un Cadre de contrôle interne renforcé. En rapport avec l'activité principale du FIDA, un cadre intégré de gestion des risques a été mis en place; il est destiné à améliorer la gestion du risque d'exécution des programmes, et à doter d'une plus grande rigueur l'examen du portefeuille et l'application des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.
107. **Durant le cycle de FIDA12, l'accent sera mis sur l'examen et l'amélioration des paramètres de risque, l'élaboration de seuils et de niveaux d'appétence préliminaires, et d'outils d'information sur le risque, et l'alignement des cadres, tout en renforçant l'information sur le risque et la culture du risque dans son ensemble.** Le FIDA prévoit, en particulier, la mise en place d'un système intégré de gestion des risques institutionnels, ancré dans les processus dotés d'un solide contrôle du risque évoluant au fil du temps. À mesure qu'évoluera, au sein de l'organisation, la maturité de la gestion des risques, le Cadre de gestion des risques permettra d'établir une meilleure liaison entre la stratégie et la gestion des risques, de recenser et de classer par ordre de priorité les possibilités essentielles, et de gérer efficacement les risques associés grâce à

des informations plus nombreuses et de meilleure qualité pour appuyer la transformation du monde rural et aider les populations faisant face à l'extrême pauvreté et à l'insécurité alimentaire dans les zones d'accès difficile partout dans le monde.

Harcèlement sexuel, et exploitation et atteintes sexuelles

108. **Le FIDA a pris d'importantes mesures pour mettre intégralement en œuvre sa Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.** Cette politique a été adoptée en avril 2019 en réponse à la stratégie présentée par le Secrétaire général de l'ONU et visant à renforcer la réaction de l'Organisation dans les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les mesures prises à ce jour incluent le renforcement des procédures de signalement, les vérifications des antécédents, et l'introduction d'obligations en matière de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les lettres de nomination et autres contrats. La direction informe le Conseil d'administration, à chacune de ses sessions, des allégations reçues en matière de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et contribue aux rapports trimestriels du Secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'à la base de données sur la vérification des antécédents en matière de harcèlement sexuel (ClearCheck). D'autres actions de prévention sont menées: formation obligatoire et cours de recyclage concernant le Code de conduite, programme de lutte contre le harcèlement et formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, modifications apportées aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets pour y introduire le respect des obligations en matière de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et renforcement des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique pour prendre en compte la violence sexiste, le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.
109. **Durant la période de FIDA12, le FIDA poursuivra son action de prévention et, en particulier, de communication, pour accroître la sensibilisation sur le terrain – sur le plan interne et externe.** Il s'agira notamment d'activités de prévention et de sensibilisation dans le cadre d'opérations avec des partenaires, des homologues, des organismes d'exécution et au niveau de l'exécution des projets dans toutes les régions où le FIDA conduit des opérations.

V. FIDA12: financement pour un impact

110. **La mise en œuvre des priorités stratégiques de FIDA12 et de son modèle opérationnel dépend de l'architecture financière sous-jacente du FIDA et du niveau de financement provenant de la reconstitution des ressources.** Le FIDA a connu un certain nombre de réformes financières visant à améliorer sa viabilité financière et son impact en matière de développement. Cette section présente la feuille de route financière pour FIDA12, qui fait fond sur les mesures déjà prises et envisage la trajectoire à plus long terme. Elle contient aussi des hypothèses de scénarios financiers.

A. Feuille de route financière pour la viabilité et l'impact maximum

111. **La feuille de route financière de FIDA12 illustre l'évolution de la maturité du FIDA en tant qu'institution de financement du développement.** La feuille de route financière a pour but d'accroître la capacité du FIDA d'offrir à ses différentes catégories d'emprunteurs un appui au développement plus personnalisé, et vise ainsi à renforcer son impact en matière de développement tout en maintenant sa propre viabilité financière. La réforme de l'architecture financière est fondée sur plusieurs nouveaux éléments clés destinés à renforcer la gestion des risques, la planification des fonds propres et l'utilisation efficiente de

différents types de ressources. Ces éléments sont notamment: i) la notion de niveau minimum viable de reconstitution des ressources; ii) la réforme du CSD; iii) la mobilisation accrue dans un cadre d'emprunt intégré. Cette réforme reposera sur deux piliers fondamentaux – la Politique d'adéquation des fonds propres, récemment approuvée, et la Politique révisée en matière de liquidités.

112. **Dans l'établissement de cette feuille de route, les contributions des États membres aux reconstitutions des ressources doivent demeurer le fondement de la capacité d'engagement financière et en fonds propres du FIDA.** Elles représentent la force principale du bilan du FIDA, sont le fondement de sa viabilité financière et constituent la plus importante des sources de financement dont l'institution dispose pour réaliser sa mission. Ces ressources ciblent les pays qui en ont le plus besoin et sont déployées aux plus hauts niveaux possibles de concessionnalité, y compris par le biais des dons au titre du CSD, qui représentent l'appui financier spécialement adapté que le FIDA apporte aux pays endettés les plus pauvres et les plus vulnérables. Le FIDA ne peut accroître son assistance aux plus pauvres des PFR surendettés que par une forte reconstitution des ressources. Une forte reconstitution qui se traduit par une base solide de fonds propres est également essentielle pour renforcer la capacité du FIDA d'accéder à des fonds empruntés à des conditions plus favorables.
113. **Le concept de niveau minimum viable de reconstitution des ressources est introduit pour garantir que le FIDA pourra répondre de manière durable au niveau d'ambition de ses États membres sans éroder sa base de fonds propres.** Le niveau minimum viable de reconstitution des ressources est l'un des éléments constitutifs du nouveau modèle financier du FIDA et devrait couvrir au moins: i) les remboursements de principal non recouverts pour tous les engagements approuvés au titre du CSD arrivant à échéance durant le cycle de reconstitution; ii) le préfinancement de nouveaux engagements au titre du CSD (c'est-à-dire le montant nominal des nouvelles approbations attendues au titre du CSD, afin que le remboursement ne constitue pas, à l'avenir, une charge pour les États membres); iii) le programme ordinaire de dons; iv) les dépenses opérationnelles. Ce n'est que si la reconstitution des ressources est supérieure à la somme de ces différents montants que le FIDA disposera de nouveaux fonds pour élargir ses opérations de prêt et en maintenir l'ampleur. Si les contributions à FIDA12 ne suffisent pas à couvrir les dépenses mentionnées ci-dessus, le FIDA devra continuer à éroder sa base de fonds propres et son tampon de liquidité comme c'est actuellement le cas, ce qui signifie qu'il demeurera sur une trajectoire financière non viable ou qu'il devra réduire significativement le PPD et, par là-même, sa contribution à la réalisation des ODD.
114. **Récemment approuvée, la réforme du mécanisme du CSD est une composante essentielle de l'architecture financière améliorée dont l'objectif est d'inverser la tendance non viable actuelle.** La réforme a marqué la reconnaissance du fait que le FIDA faisait face, à moyen terme, à une ampleur non viable de l'allocation aux dons au titre du CSD comparée aux contributions à la reconstitution des ressources, ainsi qu'à un défaut de remboursement intégral des dons antérieurement approuvés au titre du CSD. Un surendettement croissant parmi les emprunteurs a aggravé cette tendance. Un mécanisme de CSD dynamique, préfinancé, garantira que les nouvelles approbations au titre du CSD seront directement liées aux contributions des États membres sur la base des reconstitutions des ressources successives. La réforme a également refocalisé l'utilisation des dons au titre du CSD sur les pays fortement surendettés et a introduit le concept de granularité parmi les pays admis à bénéficier du CSD afin que les rares ressources disponibles pour des dons au titre du CSD soient utilisées de manière précise à l'appui des pays les plus surendettés. Pour accentuer l'adaptation de la concessionnalité, la réforme introduit de nouvelles conditions de

prêt assorties d'un niveau accru de concessionnalité, aussi désignées comme des prêts consentis à des conditions extrêmement favorables.

115. **Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, le FIDA a pour ambition d'augmenter le financement de tous les groupes de pays remplissant les conditions requises en utilisant davantage l'effet de levier de son bilan.** Les États membres ont reconnu que la situation financière actuelle, y compris le niveau du PPD, ne peut dépendre que des seules contributions. Faute d'une augmentation significative des fonds propres du FIDA et d'un accès à d'autres sources de financement, en particulier sous la forme d'emprunts supplémentaires, le PPD devra inévitablement être réduit par rapport aux niveaux de FIDA11. La clientèle universelle du FIDA représente une force opérationnelle et financière essentielle, et les ressources empruntées peuvent être utilisées pour financer non seulement des projets dans les PRITS, mais également une part importante des PRITI et des PFR sélectionnés empruntant à des conditions semi-concessionnelles. Les emprunts du FIDA augmenteront de manière progressive et prudente grâce à une stratégie structurée de mobilisation des ressources et à l'appel à une plus large base de prêteurs, en fonction de l'évolution de ses fonds propres et de la disponibilité de capitaux mobilisables. Tout emprunt serait financièrement viable de sorte qu'en principe le remboursement des prêts financés par ces emprunts puisse rembourser la dette sans qu'il soit fait recours aux ressources de base du FIDA.
116. **Les prêts octroyés par le FIDA à des conditions semi-concessionnelles financés par des ressources empruntées ne contribueront pas à une augmentation insoutenable du fardeau de la dette de ses pays emprunteurs.** Conscient du risque accru de surendettement auquel font face nombre de ses États membres, le FIDA mettra en place des mesures actives pour garantir que les ressources empruntées ne seront allouées qu'aux pays qui peuvent les soutenir financièrement. Bien que la tarification des prêts doive au moins couvrir le coût moyen d'emprunt du FIDA, selon un principe de répercussion des coûts, il est prévu que les conditions seront toujours très avantageuses pour les emprunteurs, y compris certains PFR.
117. **Le recours accru aux emprunts permettra au FIDA de continuer de se consacrer à sa mission principale.** Tous les scénarios d'allocation des ressources, conjointement avec la Politique d'adéquation des fonds propres, respecteront le principe de la viabilité financière, mais les ressources continueront d'être fournies principalement à des conditions concessionnelles aux PFR. Grâce à l'allocation de ressources empruntées supplémentaires, les PFR, les PRITI et les PRITS répondant aux conditions requises bénéficieront de volumes de ressources plus élevés à des conditions de financement durables avec une tarification différenciée en fonction de la catégorie de revenu de l'emprunteur et de l'échéance du prêt. Des mesures adéquates seront mises en place pour maintenir la répartition à 90:10 (ou passer à 99:1 si les États membres en décident ainsi) entre les PFR/PRITI et les PRITS pour les ressources de base, alors que, pour toute ressource additionnelle empruntée, la répartition de 60:40 (ou 50:50) serait maintenue. Ces mesures continueront de refléter la focalisation accrue sur les besoins et la performance, par le biais du SAFR, et pourraient justifier l'introduction d'un nouveau mécanisme d'allocation pour les ressources empruntées.
118. **Une reconstitution des ressources forte est essentielle non seulement pour permettre davantage d'appui sous forme de dons aux pays les plus endettés, mais aussi comme condition préalable à une stratégie de mobilisation efficace.** En fin de compte, l'effet de levier du FIDA est limité par la capacité de ses fonds propres à appuyer l'augmentation des actifs liés au développement (c'est-à-dire les prêts). Une forte reconstitution des ressources est également un facteur important pour obtenir une note de crédit positive, car elle témoigne d'un soutien important des Membres. Fort d'une note de crédit très

élevée, le FIDA sera mieux armé pour accéder à davantage d'emprunts à des conditions financières plus favorables. L'augmentation de l'emprunt se fera conformément à un plan de financement structuré et à un ensemble diversifié de titres de créance: prêts de partenaires concessionnels, prêts souverains bilatéraux et emprunts bilatéraux auprès d'autres institutions multilatérales et investisseurs privés.

119. **Un solide cadre de gestion des risques appliqué aux fonds propres et aux liquidités sous-tend les réformes financières du FIDA.** L'introduction de la Politique d'adéquation des fonds propres constitue un pilier essentiel s'agissant d'assurer la protection des fonds propres du FIDA. Conjointement avec la Politique révisée en matière de liquidités, la Politique d'adéquation des fonds propres régira la capacité d'engagement du FIDA et son allocation des fonds propres pour assurer la viabilité à long terme. Chaque nouvelle opération fera l'objet d'une planification prudente des fonds propres et des liquidités afin de garantir que le FIDA conservera des liquidités et des fonds propres suffisants. À l'avenir, les États membres décideront du calendrier et de la vitesse de la consommation des fonds propres dans chacun des futurs cycles de reconstitution des ressources.
120. **Le niveau de concessionnalité à offrir durant la période de FIDA12 dépendra du niveau de la reconstitution des ressources et de l'allocation de l'ensemble du PPD.** Avec un niveau de concessionnalité prévu de 57% pour FIDA11, le niveau global de concessionnalité du FIDA a été historiquement supérieur à celui des mécanismes de concessionnalité des autres IFI. Conformément à ses règles, le FIDA ne peut accorder à ses États membres que des financements particulièrement concessionnels, concessionnels ou semi-concessionnels. Le niveau de concessionnalité au cours de FIDA12 dépendra de la combinaison de ressources que le FIDA pourra mobiliser et des décisions d'allocation de FIDA12. Plus le montant de la reconstitution est élevé, plus les allocations durables aux PFR sont élevées. S'ils ne sont pas compensés par des contributions plus élevées à la reconstitution des ressources, les niveaux d'emprunt plus élevés risqueraient d'entraîner une baisse de la concessionnalité, compte tenu de la nécessité de rétrocéder les ressources empruntées à des conditions semi-concessionnelles.

B. Proposition de financement pour un impact accru

121. **Afin de faciliter les discussions initiales, la direction présente cinq scénarios financièrement viables, fondés sur différents niveaux de contributions des États membres.** Les scénarios sont fondés sur des hypothèses de contribution des États membres ayant pour résultat des niveaux de reconstitution des ressources allant de très faible (900 millions d'USD) à élevé (1,7 milliard d'USD). Conformément au concept de niveau minimum viable de reconstitution des ressources, il y aura un lien direct entre le niveau de reconstitution et le montant des dons au titre du CSD, des dons ordinaires, du PPD, des fonds alloués aux PFR, aux PRITI et aux PRITS, et donc le niveau global de concessionnalité.
122. **Les scénarios mettent en évidence les compromis entre l'ampleur de la reconstitution des ressources, les besoins d'emprunt, l'appui aux PFR et la concessionnalité.** Conformément au Programme 2030, le modèle retient l'hypothèse selon laquelle le FIDA prévoit d'utiliser la plus grande partie des capitaux mobilisables d'ici à 2030, encore que le niveau de cette utilisation dépende des décisions des États membres. L'hypothèse retenue, dans l'élaboration des scénarios, est que les ressources de base continueront d'être fournies principalement à des PFR à des conditions favorables³⁸.

³⁸ Conformément à ses règles, le FIDA ne peut accorder à ses États membres que des financements à des conditions particulièrement concessionnelles, concessionnelles ou semi-concessionnelles.

123. **La viabilité financière du FIDA dépend de trois facteurs interdépendants: i) la concessionnalité (composante don du financement octroyé); ii) la capacité de mobilisation (appuyée par les fonds propres); iii) les catégories connexes de volume des reconstitutions et de prêt.** Toute modification significative de l'un quelconque de ces facteurs aura des incidences sur les autres. Les Membres devront envisager un équilibre prudent des facteurs connexes pour assurer la viabilité financière.
124. **Aujourd'hui, le montant des financements sous forme de dons alloués par le FIDA a dépassé le volume soutenable et réduit sa capacité de financer de nouveaux prêts du fait de l'érosion de sa base de fonds propres.** Cette situation réduit la capacité du FIDA ne serait-ce que de continuer à fournir des prêts au même niveau à l'avenir. Les scénarios de financement ont été élaborés de manière à garantir que les projections concernant les futurs flux de trésorerie du FIDA sont établies sur une base prudente afin d'éviter de compromettre la viabilité future ou de surestimer les ressources disponibles. Les hypothèses devront être révisées régulièrement de manière à intégrer la dynamique de la composition et de la qualité du portefeuille. Ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la structure du capital et les variables clés déterminant la capacité de financement, telles que l'encaissement effectif des contributions, la disponibilité du financement et l'évolution des ratios de décaissement.
125. **Chaque scénario présente le niveau maximum soutenable des nouveaux dons au titre du CSD, en prenant pour base les hypothèses quant aux montants de la reconstitution des ressources et divers niveaux du PPD appuyés par les fonds provenant de la reconstitution et les fonds empruntés.** En règle générale, la direction utilise d'autres sources de financement, comme les emprunts, afin – au minimum – de maintenir l'impact en matière de développement et la taille du PPD des reconstitutions des ressources récentes, au cas où les contributions ne seraient pas suffisantes. Il est important de noter que les emprunts projetés sont plus élevés dans les scénarios prévoyant moins de contributions, ce qui souligne la dépendance envisagée à l'égard des sources de financement externes pour le maintien au moins d'un niveau de PPD similaire à celui des deux derniers cycles de reconstitution des ressources.
126. **En outre, les scénarios retiennent l'hypothèse d'une utilisation efficiente de la base de fonds propres disponibles, avec un certain degré d'utilisation des capitaux en début de période afin d'optimiser la contribution du FIDA à la réalisation des ODD d'ici à 2030.** La réduction des niveaux du PPD, et par conséquent de l'impact en matière de développement, ne figure donc pas parmi les options privilégiées – mais elle pourrait éventuellement être examinée en fonction des annonces effectives de contribution, de la dynamique du portefeuille (c'est-à-dire du profil de décaissement) et, plus important encore, de la capacité du FIDA d'emprunter et de mobiliser davantage.
127. **Le tableau 1 présente les résultats opérationnels et financiers par rapport au PPD pour cinq scénarios, en fonction de niveaux de contribution des États membres allant de 900 millions d'USD à 1,7 milliard d'USD.** On retient comme hypothèse que les deux autres éléments de la vision contenue dans FIDA 2.0, à savoir le PSFP et l'ASAP+, sont indépendants des résultats du modèle financier du PPD pour ces scénarios. Après réception d'informations complémentaires des États membres, un cadre global de financement prenant en considération tous ces éléments sera présenté à la deuxième session de la Consultation sur FIDA12³⁹.

³⁹ Pour des informations plus complètes, on trouvera à l'annexe I une analyse plus détaillée des allocations par catégorie de revenu, et à l'annexe II les hypothèses financières retenues dans les scénarios.

Tableau 1
Scénarios pour FIDA12
(en millions d'USD)

	Fin FIDA11	FIDA12				
		Scénario 1 Niveau très faible	Scénario 2 Niveau faible	Scénario 3 Niveau moyen-bas	Scénario 4 Niveau moyen-élevé	Scénario 5 Niveau élevé
Niveau des contributions à la reconstitution des ressources	1 100	900	1 100	1 300	1 500	1 700
Nouveau CSD	595	145	340	450	600	690
Dons ordinaires	175	50	50	150	150	150
Total du PPD	3 500	3 000 - 3 300	3 150 - 3 500	3 500 - 3 800	4 000 - 4 300	4 300 - 4 500
Niveau de concessionnalité (fin FIDA12) (en %)	57	46	52	52	54	56
Ratio de levier financier de FIDA12 – emprunt/fonds propres (en %)	17	32-33	31-32	28-29	27-28	25-27
Nouveaux emprunts FIDA12	-	1 300 - 1 400	1 350 - 1 500	1 250 - 1 300	1 200 - 1 250	1 000 - 1 200
Capital mobilisable (fin FIDA12) (en %)	32-27	24-19	24-19	24-19	23-18	23-18
Impact par rapport à FIDA11 (en %)	100	87	94	107	114	127

128. **Comme le montre le tableau 1, le niveau maximum soutenable de nouveaux dons au titre du CSD n'atteint le niveau de FIDA11 (596 millions d'USD) que lorsque le volume de la reconstitution des ressources atteint 1,5 milliard d'USD dans le scénario 4.** Pour l'un ou l'autre des scénarios inférieurs (scénarios 1, 2 et 3), le niveau maximum du CSD que le FIDA peut financer en toute sécurité est inférieur au volume de FIDA11 si l'on veut éviter une baisse de la base de fonds propres et une baisse analogue du PPD à moyen terme. Cela signifie que, pour les PFR et les PRITI, le financement est globalement inférieur à celui de FIDA11 pour les scénarios inférieurs (voir l'annexe I pour une analyse plus approfondie).
129. **Étant donné que les deux premiers scénarios conduisent à un PPD inférieur à celui de FIDA11, la contribution du FIDA à la réalisation des ODD diminue inévitablement, tout comme son impact en matière de développement.** La réduction de l'impact sera plus prononcée dans les PFR les plus surendettés puisque leurs allocations de ressources connaîtront la plus forte baisse. S'agissant des pays dans lesquels les progrès sont les plus nécessaires pour atteindre les ODD, ces scénarios réduisent considérablement l'impact du FIDA en matière de développement. Selon les estimations disponibles, le nombre de personnes bénéficiant d'une augmentation de leurs revenus passerait de 62 millions à 54 millions dans le scénario 1 et à 58 millions dans le scénario 2 durant la période de FIDA14. Une baisse similaire serait observée pour les autres indicateurs d'impact, notamment la production, la valeur des ventes et la résilience.
130. **Dans les scénarios dans lesquels la reconstitution des ressources est plus élevée et exerce un effet de levier (scénarios 4 et 5), l'impact augmente de manière significative.** Le nombre de bénéficiaires dont le revenu augmentera serait de 71 millions pour le scénario 4 et de 78 millions pour le scénario 5. Si ces niveaux de reconstitution des ressources peuvent être maintenus, lorsqu'ils sont combinés avec le PSFP et l'ASAP+, le FIDA pourrait plus que doubler son impact d'ici à 2030. Pour le scénario 4, l'impact est similaire à celui de FIDA11 pour les PFR de la catégorie "rouge" (puisque les ressources pour les PFR de cette catégorie demeurent les mêmes que celles de FIDA11), mais il augmente fortement pour les autres pays. Dans le scénario 5, l'impact augmente dans tous les pays, y compris

les PFR de la catégorie "rouge". Ce scénario permettrait donc au FIDA d'augmenter significativement son impact en matière de développement dans les pays où son action est la plus nécessaire.

131. **Pour que les informations soient complètes, le tableau 1 présente également les ratios de levier financier (endettement/fonds propres) pour les cinq scénarios.** Le capital mobilisable à la fin de FIDA12 serait encore largement positif dans chaque scénario, et ne représenterait donc pas une contrainte. On peut concevoir, de manière intuitive, que plus les contributions à la reconstitution sont importantes, moins il sera nécessaire d'emprunter, tout en garantissant le maintien de ratios de risque appropriés. Une reconstitution des ressources plus importante est également la base d'une stratégie d'endettement plus prudente. Chaque scénario comprend un certain niveau de levier nécessaire pour au moins maintenir le PPD au même niveau que lors des cycles de reconstitution précédents. L'effet de levier s'exprime à la fois par le ratio endettement/fonds propres qui sera atteint d'ici à la fin de FIDA12 et par le montant total des nouvelles sommes que le FIDA devrait emprunter dans chaque scénario.

Scénario 1 – Contributions très faibles

132. **Dans l'hypothèse d'un très faible niveau de reconstitution des ressources (900 millions d'USD) de FIDA12, le montant soutenable du PPD pour FIDA12 se réduirait par rapport à celui de FIDA11, pour se situer entre 3,0 milliards d'USD et 3,3 milliards d'USD.** Dans ce scénario, pour assurer la viabilité financière du FIDA, le nouveau montant maximum soutenable des dons au titre du CSD ne pourrait être que de 145 millions d'USD, tandis que les dons ordinaires seraient au maximum de 50 millions d'USD, une diminution significative par rapport aux niveaux historiques. Dans ce scénario, le FIDA devrait s'appuyer sur l'emprunt pour soutenir le PPD, augmentant ainsi considérablement le risque de financement. Cette augmentation de l'endettement se traduit par le ratio emprunt/fonds propres le plus élevé de tous les scénarios, atteignant 32% à 33% à la fin de FIDA12. Pour les PFR et les PRITI, cela entraînerait une réduction drastique des ressources de base qui leur sont allouées, en particulier pour les PFR endettés ou à haut risque de surendettement. D'autre part, les PRITS bénéficieraient de ressources proportionnellement accrues, reflétant l'allocation relativement plus élevée de fonds empruntés.

Scénario 2 – Contributions faibles

133. **Dans le cadre d'une reconstitution des ressources de FIDA12 de 1,1 milliard d'USD, le PPD soutenable se situerait entre 3,15 milliards d'USD et 3,5 milliards d'USD et serait du même ordre que celui de FIDA11 à l'extrémité supérieure de la fourchette.** Le nouveau montant durable des dons au titre du CSD s'élèverait à 340 millions d'USD, et les dons ordinaires à 50 millions d'USD. Ce scénario exigerait de nouveaux emprunts de l'ordre de 1,35 milliard d'USD à 1,5 milliard d'USD, se traduisant par un ratio emprunt/fonds propres de 31% à 32% et exposant le FIDA à un risque de financement pour atteindre le PPD prévu. Les ressources allouées aux PFR et aux PRITI diminueraient par rapport à FIDA11 et, en particulier, l'allocation aux PFR diminuerait d'environ 143 millions d'USD. La réduction des ressources concernerait essentiellement les PFR endettés ou à haut risque de surendettement, tandis que les PRITS bénéficieraient de ressources additionnelles dans le cadre de la plupart des options de répartition présentées à l'annexe I.

Scénario 3 – Contributions de niveau moyen-bas

134. **Dans le cadre d'un scénario de reconstitution des ressources de FIDA12 de 1,3 milliard d'USD, le PPD soutenable se situerait entre 3,5 milliards d'USD et 3,8 milliards d'USD, soit une légère augmentation par rapport à FIDA11.** Le nouveau montant maximum soutenable des dons au titre du CSD serait de

450 millions d'USD, tandis que les dons ordinaires pourraient atteindre 150 millions d'USD, portant ainsi à 600 millions d'USD l'allocation totale soutenable sous forme de dons. Le besoin d'emprunt pour maintenir ces niveaux de PPD se situerait entre 1,25 milliard d'USD et 1,3 milliard d'USD. Comme le montrent les tableaux, ce montant est inférieur à celui des scénarios 1 et 2: plus la reconstitution des ressources est élevée, moins le besoin d'emprunt est important. Comme indiqué à l'annexe I, le ratio emprunt/fonds propres se réduirait, pour se situer entre 28% et 29%. Le financement des PFR et des PRITI augmenterait de 46 millions d'USD et atteindrait, en pourcentage, le niveau de FIDA11 dans l'option de répartition 99:1, mais il demeurerait inférieur dans l'option 90:10 (voir annexe I). L'augmentation de la reconstitution se traduirait par une concentration accrue des ressources dans les pays non admissibles à bénéficier du CSD, tandis que les ressources pour les PFR endettés ou à haut risque de surendettement diminueraient de 140 millions d'USD par rapport à FIDA11.

Scénario 4 – Contributions de niveau moyen-élevé

135. **Ce scénario repose sur l'hypothèse d'une reconstitution de FIDA12 s'élevant à 1,5 milliard d'USD, en considérable augmentation par rapport à FIDA11.** Dans ce scénario, le PPD soutenable se situerait entre 4,0 et 4,3 milliards d'USD. Il s'agit du scénario de reconstitution le plus bas qui permettrait au FIDA de fournir aux pays du CSD les plus fortement endettés le même niveau global de financement sous forme de dons que celui de FIDA11 (600 millions d'USD). Dans ce scénario, les ressources additionnelles en faveur des PFR augmentent de 230 millions d'USD. En fait, le financement total du FIDA pour les PFR augmente considérablement pour atteindre 1,6 milliard d'USD par reconstitution dans ce scénario (au lieu de 1,4 milliard d'USD pour FIDA11). Les ressources des PRITI augmentent aussi de 355 millions d'USD. Les emprunts nécessaires pour maintenir ces niveaux de PPD se situeraient entre 1,2 et 1,25 milliard d'USD, en baisse constante du fait du financement plus élevé obtenu par la reconstitution. Non seulement le FIDA serait en mesure d'accroître considérablement le financement du CSD pour appuyer les pays les plus endettés, mais il pourrait également appuyer un niveau de ressources plus élevé au profit de tous les pays. Cela signifierait un PPD plus élevé avec un impact plus fort et une capacité de financement accrue, soutenue par une base de fonds propres renforcée, tout en contenant le ratio emprunt/fonds propres.

Scénario 5 – Contributions élevées

136. **Ce cinquième scénario repose sur l'hypothèse d'une reconstitution de FIDA12 s'élevant à 1,7 milliard d'USD, en augmentation de 42% par rapport à l'objectif de reconstitution de FIDA11 (1,2 milliard d'USD) et supérieure de 55% aux annonces finales de contribution prévues.** Dans ce scénario, le FIDA pourrait fournir à tous les pays des niveaux de financement sans précédent, atteignant un niveau de PPD compris entre 4,3 et 4,5 milliards d'USD. Le FIDA pourrait aussi, dans ce scénario, accroître son appui aux PFR les plus endettés, grâce à un montant maximum soutenable des dons au titre du CSD pouvant atteindre 690 millions d'USD durant la période de FIDA12. Le FIDA pourrait également poursuivre un programme ordinaire de dons pouvant atteindre 150 millions d'USD, ce qui porterait la capacité totale des dons à 840 millions d'USD. Le montant des emprunts requis dans ce cas diminuerait encore et ne serait plus que de 1,0 à 1,2 milliard d'USD. Les fonds propres du FIDA augmenteraient grâce à des reconstitutions plus élevées, ce qui conduirait au ratio emprunt/fonds propres le plus contenu, de 25% à 27%. Ce scénario présente un exemple clair dans lequel une reconstitution plus élevée permettrait au FIDA de se concentrer davantage sur les PFR et les PRITI. Le financement total du FIDA aux PFR augmenterait de manière significative pour atteindre, dans ce scénario, 1,9 milliard d'USD par reconstitution (1,4 milliard d'USD pour FIDA11), de sorte que 55 millions d'USD supplémentaires pourraient être octroyés aux PFR endettés pouvant bénéficier de dons au titre du CSD. C'est le seul scénario qui donne également au

FIDA la possibilité de mettre en réserve un montant important de fonds propres supplémentaires, soit 208 millions d'USD, pour de nouveaux prêts accordés à des conditions particulièrement favorables – atteignant une enveloppe totale de 1,4 milliard d'USD de prêts particulièrement concessionnels en plus des prêts appuyés par les remboursements de prêts antérieurs. Dans tous les autres scénarios, les fonds propres additionnels attendus pour de nouveaux prêts, non financés par les remboursements antérieurs mais par de nouvelles contributions aux reconstitutions, ne sont pas significatifs.

VI. Conclusions

137. **Liés aux changements climatiques et à la fragilité, les progrès marquent le pas et l'insécurité alimentaire augmente, et il faut s'attaquer d'urgence à ces problèmes pour atteindre les ODD d'ici à 2030.** La poursuite de l'évolution actuelle ne mettra pas le FIDA en mesure de contribuer efficacement à la réalisation des ODD ou de reproduire à plus grande échelle de manière significative ses interventions mondiales.
138. **En ce qui concerne l'avenir, le FIDA est résolu à doubler son impact en matière de développement d'ici à 2030, tout en renforçant sa viabilité financière.** FIDA12 représente le premier des trois cycles de reconstitution à contribuer à cet objectif, et le seul dont les projets devraient être entièrement exécutés d'ici à 2030. L'augmentation des contributions aux reconstitutions et l'introduction de ressources additionnelles provenant de l'emprunt, suivant le scénario de contributions élevées, permettraient une nouvelle augmentation de l'optimisation des ressources du FIDA par le biais d'un PPD plus élevé à l'appui des efforts internationaux visant à éliminer la pauvreté et la faim, en particulier dans les PFR.
139. **Cependant que le PPD demeurera le fondement de l'appui du FIDA aux pays avec le renforcement de l'approche programmatique au niveau des pays, des mesures additionnelles complémentaires seront prises pour étendre le programme de travail global du FIDA et son impact en matière de développement.** Le PSFP accélérera la croissance rurale et créera des emplois pour les jeunes et les femmes, tandis que l'ASAP+ utilisera le financement de l'action climatique pour améliorer la résilience, en particulier dans les PFR. Ces mesures visent à élargir la base de ressources du FIDA, à fournir de nouveaux canaux d'appui et à accroître l'impact en matière de développement.
140. **Une nouvelle architecture financière étayera les efforts déployés par le FIDA pour doubler son impact d'ici à 2030 et placer le FIDA sur une base financière durable et saine.** L'augmentation des contributions aux reconstitutions et l'introduction de ressources supplémentaires provenant de l'emprunt permettraient au FIDA d'accroître son impact dans les PFR, où la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont de plus en plus concentrées et demeurent tenacement élevées, rendant nécessaire une augmentation des ressources au niveau du scénario de contributions élevées. En effet, d'importantes ressources de type concessionnel devraient être principalement fournies aux PFR pour atteindre les objectifs de développement, sous la forme soit de dons au titre du CSD, soit de prêts particulièrement concessionnels. C'est uniquement dans le scénario 5 que l'on observe une augmentation des ressources destinées aux PFR, et en particulier les PFR de la catégorie "rouge", et que le FIDA reste vraiment concentré sur sa mission de réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire dans les pays qui en ont le plus besoin. À titre d'exemple de la focalisation accrue sur ces pays, le scénario 5 permettrait au FIDA de fournir 66% des ressources de base aux pays africains (62% à la région subsaharienne); 32% des ressources de base aux pays en situation de fragilité (soit une augmentation de 4 points par rapport à FIDA11) et 68% à des conditions particulièrement favorables.

141. **En conséquence, la direction du FIDA appelle les Membres à appuyer le scénario de contributions élevées à FIDA12 pour atteindre cet objectif primordial, en reconnaissant que l'impact en matière de développement dans les pays en situation de surendettement ne peut être obtenu que par le biais de financements sous forme de dons, qui ne peuvent être financés que par des ressources de base provenant des reconstitutions.** Une reconstitution solide sera également la clé d'une stratégie de mobilisation réussie, visant à accroître le financement durable pour lutter contre l'extrême pauvreté dans les zones rurales pour tous les États membres, en mettant principalement l'accent sur les PFR et les PRITI sélectionnés. Une note de crédit élevée permettra au FIDA d'accéder à une base élargie de sources de financement, et notamment des emprunts souverains à des conditions plus favorables, afin que davantage de fonds puissent être concentrés sur les PFR et les PRITI, tout en fournissant des ressources supplémentaires aux PRITS, ce qui à son tour renforce la base de crédit du FIDA – une puissante spirale ascendante.
142. **Le doublement de l'impact du FIDA d'ici à 2030 exige également la poursuite des réformes en cours pour permettre au FIDA de fonctionner à un niveau supérieur.** La capacité du FIDA d'apporter une contribution accrue au Programme 2030 suppose, en grande partie, qu'il dispose d'une stratégie adéquate concernant les ressources humaines et la gestion des risques. Il s'agit d'une vision dans laquelle le centre de gravité du FIDA se déplace de plus en plus vers le terrain et se rapproche des problèmes de développement à traiter pour qu'une approche programmatique puisse être appliquée. Dans l'ensemble, le FIDA est en bonne voie pour introduire les changements nécessaires et peut considérablement accroître son impact auprès des populations extrêmement pauvres et marginalisées grâce à des investissements essentiels par le biais des reconstitutions et pour le développement des capacités.
143. **Durant l'année 2020, dans le cadre de la Consultation sur FIDA12, la direction fera fond sur ces scénarios initiaux et appuiera un niveau d'ambition qu'elle estime nécessaire pour progresser de manière significative vers la réalisation des ODD.** Ce faisant, la direction aura pour guide le niveau souhaité, par les États membres du FIDA, du financement des dons au titre du CSD et du PPD approuvé à l'avenir; l'ensemble du plan de reconstitution devrait être finalisé à temps pour la session du Conseil des gouverneurs en février 2021.

Montant total du programme d'allocation de prêts et de dons, ventilé par catégorie de revenus

1. Les scénarios ci-dessous reflètent diverses options calculées en réponse à la demande des États membres et montrant, pour chaque scénario financier, une estimation des ressources associées pour chaque catégorie de revenu des emprunteurs. Dans chacun des cas, le scénario est financièrement viable pour le FIDA et fondé sur les hypothèses financières de l'annexe II. Les scénarios montrent la répartition entre les ressources de base et les ressources empruntées, sur la base de deux hypothèses: répartition à 90:10 ou à 99:1 des PFR/PRITI:PRITS. Pour chacune de ces hypothèses, on a utilisé deux options de répartition des ressources empruntées entre les PFR/PRITI et les PRITS, soit 60:40 et 50:50 (le 1% pour les PRITS correspond aux petits États admis à bénéficier du CSD). Ces estimations sont uniquement destinées à servir de guide quant aux résultats possibles et seront mises à jour sur la base des nouvelles données, pour la deuxième session de la Consultation sur la reconstitution, moment auquel les données réelles pour 2019 seront disponibles.

Scénario 1 – Niveau de contributions très faible

Scénario 1: 90/10 Ressources de base	FIDA12 60/40				FIDA12 50/50			
	Ressources de base	Emprunts	Montant total	%	Ressources de base	Emprunts	Montant total	%
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	106	-	106	4	106	-	106	4
PFR autres	773	230	1 003	34	773	192	964	33
Total PFR	879	230	1 109	38	879	192	1 070	36
PRITI	741	460	1 201	41	741	383	1 125	38
Total PFR+PRITI	1 620	690	2 310	78	1 620	575	2 195	74
PRITS	180	460	640	22	180	575	755	26
Total	1 800	1 150	2 950	100	1 800	1 150	2 950	100

Scénario 1: 99/1 Ressources de base	FIDA12 60/40				FIDA12 50/50			
	Ressources de base	Emprunts	Montant total	%	Ressources de base	Emprunts	Montant total	%
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	106	-	106	4	106	-	106	4
PFR autres	773	230	1 003	34	773	192	964	33
Total PFR	879	230	1 109	38	879	192	1 070	36
PRITI	903	460	1 363	46	903	383	1 286	44
Total PFR+PRITI	1 782	690	2 472	84	1 782	575	2 357	80
PRITS	18	460	478	16	18	575	593	20
Total	1 800	1 150	2 950	100	1 800	1 150	2 950	100

Scénario 2 – Niveau de contributions faible

<i>Scénario 2: 90/10 Ressources de base</i>	<i>FIDA12 60/40</i>				<i>FIDA12 50/50</i>			
	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	268	-	268	9	268	-	268	9
PFR autres	830	200	1 030	33	830	167	997	32
Total PFR	1 098	200	1 298	42	1 098	167	1 265	41
PRITI	792	400	1 192	38	792	333	1 125	36
Total PFR+PRITI	1 890	600	2 490	80	1 890	500	2 390	77
PRITS	210	400	610	20	210	500	710	23
Total	2 100	1 000	3 100	100	2 100	1 000	3 100	100

<i>Scénario 2: 99/1 Ressources de base</i>	<i>FIDA12 60/40</i>				<i>FIDA12 50/50</i>			
	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	268	-	268	9	268	-	268	9
PFR autres	830	200	1 030	33	830	167	997	32
Total PFR	1 098	200	1 298	42	1 098	167	1 265	41
PRITI	983	400	1 383	45	983	333	1 317	42
Total PFR+PRITI	2 081	600	2 681	86	2 081	500	2 581	83
PRITS	19	400	419	14	19	500	519	17
Total	2 100	1 000	3 100	100	2 100	1 000	3 100	100

Scénario 3: Niveau de contributions moyen-bas

<i>Scénario 3: 90/10 Ressources de base</i>	<i>FIDA12 60/40</i>				<i>FIDA12 50/50</i>			
	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	360	-	360	11	360	-	360	11
PFR autres	825	200	1 025	31	825	167	991	30
Total PFR	1 184	200	1 384	41	1 184	167	1 351	40
PRITI	931	400	1 331	40	931	333	1 264	38
Total PFR+PRITI	2 115	600	2 715	81	2 115	500	2 615	78
PRITS	235	400	635	19	235	500	735	22
Total	2 350	1 000	3 350	100	2 350	1 000	3 350	100

<i>Scénario 3: 99/1 Ressources de base</i>	<i>FIDA12 60/40</i>				<i>FIDA12 50/50</i>			
	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	360	-	360	11	360	-	360	11
PFR autres	825	200	1 025	31	825	167	991	30
Total PFR	1 184	200	1 384	41	1 184	167	1 351	40
PRITI	1 147	400	1 547	46	1 147	333	1 480	44
Total PFR+PRITI	2 331	600	2 931	87	2 331	500	2 831	85
PRITS	19	400	419	13	19	500	519	15
Total	2 350	1 000	3 350	100	2 350	1 000	3 350	100

Scénario 4: Niveau de contributions moyen-élevé

<i>Scénario 4: 90/10 Ressources de base</i>	<i>FIDA12 60/40</i>				<i>FIDA12 50/50</i>			
	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	482	-	482	13	482	-	482	13
PFR autres	1 008	180	1 188	31	1 008	150	1 158	30
Total PFR	1 491	180	1 671	43	1 491	150	1 641	43
PRITI	1 164	360	1 524	40	1 164	300	1 464	38
Total PFR+PRITI	2 655	540	3 195	83	2 655	450	3 105	81
PRITS	295	360	655	17	295	450	745	19
Total	2 950	900	3 850	100	2 950	900	3 850	100

<i>Scénario 4: 99/1 Ressources de base</i>	<i>FIDA12 60/40</i>				<i>FIDA12 50/50</i>			
	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	482	-	482	13	482	-	482	13
PFR autres	1 008	180	1 188	31	1 008	150	1 158	30
Total PFR	1 491	180	1 671	43	1 491	150	1 641	43
PRITI	1 439	360	1 799	47	1 439	300	1 739	45
Total PFR+PRITI	2 929	540	3 469	90	2 929	450	3 379	88
PRITS	21	360	381	10	21	450	471	12
Total	2 950	900	3 850	100	2 950	900	3 850	100

Scénario 5: Niveau de contributions élevé

<i>Scénario 5: 90/10 Ressources de base</i>	<i>FIDA12 60/40</i>				<i>FIDA12 50/50</i>			
	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	555	-	555	13	555	-	555	13
PFR autres	1 197	150	1 347	32	1 197	125	1 322	32
Total PFR	1 751	150	1 901	46	1 751	125	1 876	45
PRITI	1 309	300	1 609	39	1 309	250	1 559	38
Total PFR+PRITI	3 060	450	3 510	85	3 060	375	3 435	83
PRITS	340	300	640	15	340	375	715	17
Total	3 400	750	4 150	100	3 400	750	4 150	100

<i>Scénario 5: 99/1 Ressources de base</i>	<i>FIDA12 60/40</i>				<i>FIDA12 50/50</i>			
	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Montant total</i>	<i>%</i>
PFR admis à bénéficiaire de dons au titre du CSD	555	-	555	13	555	-	555	13
PFR autres	1 197	150	1 347	32	1 197	125	1 322	32
Total PFR	1 751	150	1 901	46	1 751	125	1 876	45
PRITI	1 624	300	1 924	46	1 624	250	1 874	45
Total PFR+PRITI	3 375	450	3 825	92	3 375	375	3 750	90
PRITS	25	300	325	8	25	375	400	10
Total	3 400	750	4 150	100	3 400	750	4 150	100

Hypothèses du modèle financier

- Conformément aux pratiques d'autres IFI, les hypothèses financières sont établies sur la base de projections prudentes et réalistes concernant les flux de trésorerie pour éviter de compromettre la viabilité future ou de surestimer les ressources disponibles. Il est important de souligner que les hypothèses devront être périodiquement revues, l'objectif étant d'intégrer l'évolution de la composition et de la qualité du portefeuille, ce qui pourrait avoir une incidence sur la structure des fonds propres et les variables clés affectant la capacité de financement du FIDA, comme l'encaissement effectif des contributions, la disponibilité de financement et l'évolution des décaissements.

	<i>Scénario 1 Niveau très faible</i>	<i>Scénario 2 Niveau faible</i>	<i>FIDA12 Scénario 3 Niveau moyen-bas</i>	<i>Scénario 4 Niveau moyen-élevé</i>	<i>Scénario 5 Niveau élevé</i>
Niveau minimum viable de reconstitution des ressources (en milliards d'USD) (non compris l'élément don des prêts de partenaires concessionnels)	0,9	1,1	1,3	1,5	1,7
Compensation au titre du CSD précédent	Niveau minimum viable de reconstitution des ressources dégagé pour un montant de 93 millions d'USD				
Liquidité	Exigence de liquidité minimale définie comme 60% du flux annuel brut de sorties				
Nouveaux dons au titre du CSD	145	340	450	600	690
Dons ordinaires	50	50	150	150	150
Considérations relatives à l'allocation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Même liste que celle des pays ayant reçu un financement du FIDA durant FIDA11 - Évaluation disponible de la soutenabilité de la dette la plus récente (novembre 2019) - Examen des modalités de réforme du CSD pour les pays endettés ou à un niveau élevé de surendettement et pour les pays présentant un risque modéré de surendettement - Les variables, les exposants et les coefficients de la formule du SAFP demeurent inchangés - Les valeurs des variables de la formule du SAFP sont celles de la première année de FIDA11 - On conserve la méthode du SAFP, avec les mêmes règles concernant les niveaux minimum et maximum des allocations de pays, tout en veillant au niveau maximum soutenable du nouveau CSD et à la viabilité financière du FIDA; en conséquence, les allocations ont été établies sur la base d'une approche de mise en commun afin de garantir les ratios de catégories de revenus requis sans appliquer la formule du volume modifié 				